UMGP

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Exercice 2022

Le présent rapport a pour objet la meilleure information de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur la situation organisationnelle, stratégique, financière et prudentielle de l'UMGP, ci-après aussi nommée « l'Union » ou « UMGP ».

Les éléments ici rapportés sont exacts et établis de bonne foi.

Table des matières

Introa	uction	4
Synthè	èse du rapport	4
A. A	Activité et résultats	9
A.1.	Activité	9
A.2.	Résultats de souscription	12
A.3.	Résultats des investissements	14
A.4.	Résultats des autres activités	15
A.5.	Autres informations	16
B. S	ystème de gouvernance	17
B.1.	Informations générales sur le système de gouvernance	17
B.2.	Exigences de compétence et d'honorabilité	23
В.3.	Système de gestion des risques, y compris ORSA	24
B.4.	Système de contrôle interne	29
B.5.	Fonction d'audit interne	31
B.6.	Fonction actuarielle	32
B.7.	Sous-traitance	32
B.8.	Autres informations	33
C. P	Profil de risque	34
C.1.	Risque de souscription	34
C.2.	Risque de marché	35
C.3.	Risque de crédit	36
C.4.	Risque de liquidité	37
C.5.	Risque opérationnel	38
C.6.	Autres risques importants	40
C.7.	Autres informations	40
D. V	Valorisation à des fins de solvabilité	41
D.1.	Actifs	41
D.2.	Provisions techniques	43
D.3.	Autres passifs	44
D.4.	Méthodes de valorisation alternatives	44
D.5.	Autres informations	45
Е. С	Gestion du capital	46
E.1.	Fonds propres	46
E.2.	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	48

E.3.	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capita
de sc	olvabilité requis4
E.4.	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé4
E.5.	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requi 49
E.6.	Autres informations4

Introduction

Le présent document constitue le Rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR) de l'UMGP.

Ce document vise à présenter au public les données publiées par l'organisme et à expliquer de manière détaillée son système de gouvernance. A cet effet, ce rapport décrit l'activité de l'organisme, son système de gouvernance, son profil de risque, et donne des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion des fonds propres. Le cas échéant, il présente et explique également les changements importants survenus par rapport à l'exercice précédent.

Le rapport SFCR a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'UMGP en date du 5 avril 2023.

Synthèse du rapport

Activité:

L'UMGP est une Union régie par les dispositions du livre II du code de la mutualité. Elle est agréée pour pratiquer les branches 1 (accident) et 2 (maladie) et 21 (nuptialité-natalité) du Code de la Mutualité. Elle est immatriculée sous le numéro 316 730 662.

Une convention de substitution la lie aux mutuelles substituées SMGP et SMERAG.

Elle forme, avec ses mutuelles substituées et la SMEREP, un groupe prudentiel.

Elle agit également en tant que pure union de moyens pour son autre membre la Mutuelle des étudiants de Provence (MEP).

Système de gouvernance :

La gouvernance de la mutuelle repose sur :

- Les administrateurs qui portent la responsabilité de :
 - La définition, quantification des moyens alloués à la stratégie et à ses résultats ;
 - La validation des politiques écrites.

Ils interviennent tout au long du processus d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ou ORSA) et dans la maîtrise des risques.

• Les Dirigeants Effectifs (Président et Dirigeant Opérationnel) :

Le Président détermine la stratégie avec les membres du Conseil d'Administration et le Dirigeant Opérationnel la met en œuvre.

• Les Responsables de Fonction-Clé (RFC) :

Les RFC participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs d'action spécifiques. Ceux-ci ont défini des programmes de travail (plan de contrôle, plan d'audit interne sur la base de la cartographie des risques établie par l'UMGP.

Cette gouvernance repose sur le respect de principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est au moins validée par deux personnes (en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel) ;
- La gestion saine et prudente de ses actifs : les dirigeants effectifs de l'UMGP veillent à intégrer les administrateurs (au sein du Conseil d'Administration et potentiellement de comités) et les Responsable Fonctions-Clés dans le processus décisionnel;
- Le principe de la personne prudente : la mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents ;
- La protection de la clientèle à travers le suivi des réclamations, la protection des données confidentielles (RIB, secret médical ...).

Dans le présent rapport, les résultats N-1 correspondront donc aux résultats issus de l'évaluation au 31/12/2021.

Profil de risque:

Pour l'exercice 2022, l'Union présente les indicateurs de référence suivants :

	2021	2022	Evolution en %
Cotisations nettes de taxes	813 795 €	626 777 €	-22,98%
Marge brute	401 456 €	343 849 €	-14,35%
Résultat de souscription	-115 760 €	135 822 €	217,33%
Résultat financier	235 725 €	80 929 €	-65,67%
Résultat net	97 146 €	205 568 €	111,61%
Fonds propres Solvabilité 2	10 906 617 €	10 501 213 €	2,4%
Ratio de couverture du SCR	608%	574%	(- 34 points)
Ratio de couverture du MCR	295%	263%	(- 32 points)

L'exercice 2022 a été marqué par les faits suivants :

Poursuite du processus de liquidation de la SMERAG

La SMERAG, en tant que mutuelle étudiante, a géré le Régime étudiant de Sécurité sociale (RESS) sur la zone Antilles-Guyane jusqu'au 31 août 2019. Cette gestion déléguée représentait plus de 90 % des ressources de la mutuelle. La fin du RESS a donc eu des conséquences très lourdes en termes de résultats.

Devant l'absence de perspectives et le niveau important des investissements qu'aurait requis son développement, l'Assemblée Générale de la SMERAG a décidé le 14 décembre 2020 d'ouvrir une procédure de liquidation.

Cette procédure n'a toutefois pas été achevée, dans l'attente du dénouement judiciaire consécutif aux différends qui opposent la SMERAG à la CNAM et à l'Etat français.

Absorption de la MCF par la SMEREP

Le rapprochement amorcé en 2018 entre la MEP-MIS et l'UMGP, ses mutuelles substituées et la SMEREP a été structurant. Il s'est concrétisé par l'élaboration et le déploiement d'une stratégique commerciale commune autour de la marque HEYME portée par le cabinet de courtage captif LUTECEA ainsi que par la mise en commun des moyens techniques et humains fournis par l'UMGP.

Plusieurs mutuelles membres de l'UMGP ont par la suite décidé d'accélérer cette mutualisation.

Ainsi, la SMEREP et la MCF se sont accordées et engagées dans un projet de rapprochement fort destiné à rationnaliser l'organisation, à concentrer l'activité assurantielle du Groupe UMGP sur la SMEREP et faire à termes de l'UMGP une pure union de moyens.

Cette volonté s'est ainsi traduite par le transfert par voie de fusion-absorption du portefeuille d'opérations avec les droits et obligations qui s'y rattachent, de la MCF par la SMEREP.

Cette fusion-absorption a été approuvée par l'ACPR le 20 décembre le 2022 et a pris effet rétroactivement à le 01/01/2022.

Absorption par la MEP de la MIS et de la MIAIHM

Le rapprochement amorcé en 2018 entre la MEP-MIS et l'UMGP, ses mutuelles substituées et la SMEREP a été structurant. Il s'est concrétisé par l'élaboration et le déploiement d'une stratégique commerciale commune autour de la marque HEYME portée par le cabinet de courtage captif LUTECEA ainsi que par la mise en commun des moyens techniques et humains fournis par l'UMGP.

Cette dynamique de mutualisation a convaincu la Mutuelle des internes et anciens internes des hôpitaux de Marseille (MIAIHM) qui a adhéré à l'UMGP en 2021.

Plusieurs mutuelles membres de l'UMGP ont par la suite décidé d'accélérer cette mutualisation

Ainsi, la MEP, la MIS et la MIAIHM se sont accordées et engagées dans un projet de rapprochement fort qui a abouti au transfert par voie de fusion-absorption du portefeuille d'opérations avec les droits et obligations qui s'y rattachent, de la MIS et de la MIAIHM par la MEP.

Cette fusion-absorption a été approuvée par l'ACPR le 20 décembre le 2022 et a pris effet rétroactivement à le 01/01/2022.

Substitution de la SMGP par la SMEREP

Afin de mener à bien la volonté de rationaliser l'organisation prudentielle et institutionnelle, concentrer l'activité assurantielle du Groupe UMGP sur la SMEREP et de Positionner l'UMGP en une pure union de moyens, il a été procédé à la résiliation de la convention de substitution entre l'UMGP et la SMGP et à l'adoption d'une nouvelle convention de substitution conclue entre la SMEREP et la SMGP qui a pris effet le 01/01/2023.

Portage du risque sur la production nouvelle de la gamme expatriation courte durée par la SMEREP

Pour des raisons stratégiques la MIS a souhaité réduire ses investissements sur le développement de la HEYME « santé à l'international » par la SAS LUTECEA. La SMEREP a saisi l'opportunité d'accélérer son développement et a décidé de couvrir ce risque et de prendre à sa charge les frais

d'acquisition et de gestion y afférents. La distribution de cette gamme a débuté le 1er septembre 2022.

Pilotage rapproché de la marge technique dégagée par la gamme HEYME « jeunes »

Le suivi technique rapproché de la gamme HEYME « jeunes » précédemment mentionné a permis à la SMEREP de constater un retour à un niveau de marge satisfaisant plus rapide qu'escompté. Cette dernière a ainsi procédé en août 2022 à une baisse tarifaire sur certaines tranches d'âge afin d'améliorer la compétitivité de l'offre tout en préservant le niveau de marge souhaité.

Demande et obtention du passeport européen pour opérer en Italie dans le cadre de la Libre Prestation de Service (LPS)

Conformément à la volonté exprimée par la gouvernance des mutuelles membres de l'UMGP de distribuer dans certains pays de l'UE l'offre mobilité étudiante, la SMEREP a déposé et obtenu (juillet 2022) le passeport pour opérer en Italie dans le cadre de la Libre Prestation de Service (LPS). A date la distribution des offres n'a pas débuté.

Recours judiciaires contre la CNAM et l'Etat français

Les mutuelles ont porté leur différents avec la CNAM et l'Etat devant la justice.

Contre l'Etat:

Trois requêtes référé expertise auprès du Tribunal Administratif de Paris ont été diligentées.

Par trois ordonnances d'octobre 2021, les demandes d'expertise ont été rejetées. Les Mutuelles ont interjeté appel.

Par trois ordonnances de décembre 2021, le Président de la Cour Administrative d'Appel de Paris a confirmé les trois ordonnances du Tribunal Administratif de Paris en ce qu'elles avaient refusé les expertises sollicitées.

Trois requêtes indemnitaires (au fond) ont été diligentées par-devant le Tribunal Administratif de Paris.

Contre la CNAM:

• Trois procédures référé provision diligentées par-devant le Tribunal Administratif de Paris ont été diligentées.

Par trois ordonnances de février 2022, les demandes d'expertise ont été rejetées. Les Mutuelles ont interjeté appel.

Déménagement du 28 rue Fortuny (Paris) au 25 rue Trébois (Levallois-Perret)

Le déménagement des locaux situés rue Fortuny qui abritent le Siège de l'UMGP et de la SMEREP a été effectué à la fin de l'année 2022. Les nouveaux locaux situés rue Trébois à Levallois-Perret devraient, si les Assemblées Générales le décident, devenir le nouveau Siège social des mutuelles parisiennes.

Nomination par le Conseil d'Administration de deux nouveaux Responsables Fonction Clé (RFC): gestion des risques et actuariats

Les conseils d'administration des mutuelles membres de l'UMGP ont nommé deux nouveaux RFC respectivement en charges de l'actuariat et de de la gestion des risques.

Crise ukrainienne

Les opérations militaires en Ukraine entamées le 24 février 2022 et les conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie par de nombreux Etats sont sans incidence sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

Evénements marquants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice 2022

Location du 28 rue Fortuny à Paris

Le local situé rue Fortuny a été intégralement réaménagé afin de maximiser le revenu locatif qu'il va générer suite à sa location (à compter du 15 mars 2023).

Recours judiciaires contre la CNAM et l'Etat français

Contre la CNAM:

Par ordonnances de février 2023, le Président de la Cour Administrative d'Appel de Paris a confirmé les trois ordonnances du Tribunal Administratif de Paris en ce qu'elles avaient refusé le versement des provisions sollicitées.

Les mutuelles ont formé un pourvoi en cassation par-devant le Conseil d'état en mars 2023.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Description de l'activité

L'UMGP est une Union de mutuelles régie par les dispositions du livre II du code de la mutualité. Elle est agréée pour pratiquer les branches 1 (accident) et 2 (maladie) et 21 (assurance-épargne) du Code de la Mutualité (article R211-2).

Elle est inscrite au SIREN sous le numéro 316 730 662. Son identifiant d'identité juridique (LEI) est le 969500CXU3PHJSBAQO36.

L'Union, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris.

L'Union a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à M Patrice SEJNERA du Cabinet Audita, situé à Marseille et M. Guy CASTINEL du cabinet ODYCE NEXIA en qualité de co-commissaire aux comptes.

L'UMGP et ses mutuelles substituées SMGP et SMERAG constituent avec la SMEREP un groupe prudentiel soumis à Solvabilité II désigné par « Groupe UMGP ».

L'UMGP en tant qu'Union de moyens assure la gestion pour le compte de ses mutuelles membres et ce dans le cadre d'une convention de gestion.

La SMGP mutuelle substituée de l'UMGP distribue ses produits en direct ou par l'intermédiaire de courtiers captif ou non ou de mandataires.

La Mutuelle des Etudiant de Provence (MEP) est l'unique mutuelle adhérente de l'UMGP en tant que pure union de moyens.

Sur l'exercice écoulé, les effectifs de bénéficiaires par garantie ont été les suivants (cf. Rapport de Gestion 2022) :

Bénéficiaires	Variation N/N-1	déc- 22	déc- 2 1	déc-20	déc-19	sept-19
Confort	-12%	484	549	718	881	889
Harmonie	-6%	175	187	246	273	277
Plénitude	-	0	0	0	3	3
Sécurité	-9%	329	361	490	663	674
Sésame	-				17	17
Freelance	110%	206	98			
Sous-total SMGP	0 %	1 194	1 195	1454	1 837	1 860
Minimale	-	0	0	13	40	61
Fondamentale	-	0	0	19	46	65
Totale	-	0	0	0	3	6
Sous-total SMERAG	-	0	0	32	89	132
Sécurité	-100%		12	13	16	18
Confort	-100%		24	39	49	52
Harmonie	-100%		106	146	166	180
Topaze	-				6	9
Agate	-				1	2
Grenat	-				2	3
IWIF	-100%		34	24		
Sous-total MCF	- 100 %	0	176	222	240	264
Total Complémentaire Santé	-13%	1 194	1 371	1708	2 166	2 256
Bénéficiaires	Variation N /N-1		déc- 2 1	déc-20	déc-19	déc-19
Pack étudiant Smerag	-100%		6	18	19	32
Pack SMGP Accident	24%	42	34	25	10	9
Pack SMGP Prevoyance	-8%	12	13			
Pack MCF Snowpack	-100%		144	9	13	7
Pack MCF Famille	-100%		14			
Total Pack	-74%	54	211	52	42	48

Au 31/12/2022, le résultat de la mutuelle se décompose ainsi :

D. Compte de résultat technique des opérations non vie	Opérations brutes 31/12/2022	Substitutions - Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2021
1 Cotisations acquises :	626 777	-	626 777	813 795
1a Cotisations	635 284	-	635 284	835 530
1b Variation des primes non acquises	- 8 507	-	- 8 507	- 21 735
2 Produits des placements alloués				
du compte non technique	1 567	-	1 567	2 494
3 Autres produits techniques	3 932 466	-	3 932 466	4 498 370
4 Charges des sinistres :	- 282 928	-	- 282 928	- 412 339
4a Prestations et frais payés	- 321 017	-	- 321 017	- 433 167
4b Charges des provisions pour sinistres	38 089	-	38 089	20 828
5 Charges des autres provisions techniques	-	-	-	-
6 Participation aux résultats	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration:	- 119 200	_	- 119 200	- 211 496
7a Frais d'acquisition	- 58 662	-	- 58 662	- 162 684
7b Frais d'administration	- 28 774	-	- 28 774	- 48 813
7c Commissions recues des réassureurs	- 31764		- 31 764	-
8 Autres charges techniques	- 4021293	-	- 4 021 293	- 4804089
9 Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON VIE	137 389	-	137 389	- 113 266

A.2. Résultats de souscription

A.2.1. Les résultats 2022

A.2.1.1. Evolution des P/C

Les mutuelles substituées ont remonté dans la substituante, en l'espèce l'UMGP, 627 K€ de cotisations santé nettes et 283 K€ de charges de prestations. Le ratio prestations sur cotisations (P/C) s'élève à 45,1% en santé, ce ratio étant en diminution de 5.6 points par rapport à l'exercice précédent (50.7%).

		2021	2022
	Cotisations nettes	813 795 €	626 777 €
Activité santé	Charge des prestations	412 339 €	282 928 €
	P/C	50.7%	45.14%

L'Union réalise une analyse de son portefeuille semestriellement et révise le cas échéant son niveau de cotisations. Les indexations permettent aux mutuelles de faire face à l'évolution des dépenses de santé et éventuellement aux dérives du risque. De ce fait, elle ne comptabilise pas de provision pour risques croissants (PRC).

A.2.1.2. Synthèse de l'activité

Résultat de souscription santé de l'UMGP:

Ligne	Cotisations Charge de sinistralité et		Impact de la	Autres éléments	Résultat de souscription		
d'activité	acquises	Dépenses	réassurance	Autres elements	2022	2021	
Santé	626 777 €	282 928 €	0 €	206 460 €	137 389 €	-113 266 €	

Les « autres éléments » présentés dans ce tableau sont constitués des frais d'acquisition, d'administration et des autres charges techniques nettes des autres produits techniques.

Il faut noter que les frais sont en sensible diminution en 2022 du fait de la poursuite du plan d'économie mis en œuvre fin 2020 et dont les résultats se sont fait ressentir au cours des exercices 2021 et 2022.

A.2.2. Comparaison avec l'ORSA 2022

Le rapport ORSA relatif à l'exercice 2022 présentait des projections d'activité à partir des comptes clos au 31/12/2021 et les résultats intermédiaires au 30 juin 2022. Il est donc intéressant de comparer la réalisation 2022 à l'estimation réalisée pour ce même exercice.

	Réalisé 2022	Estimé ORSA
D1 Cotisations acquises	626 777 €	611 805 €
D2 Produits des placements alloués du compte non technique	1 567 €	
D3 Autres produits techniques	3 932 466 €	3 337 939 €
D4 Charge des prestations	282 928 €	264 844 €
D6 Participation aux résultats	0€	0€
D7 Frais d'acquisition et d'administration	119 200 €	164 837 €
D8 Autres charges techniques	4 021 293 €	3 518 154 €
Résultat technique des opérations Non-Vie	137 389 €	1 909 €

Le résultat technique 2022 est en légère amélioration par rapport aux données prévisionnelles de l'ORSA.

- Le niveau des cotisations 2022 (correspondant exclusivement aux cotisations de la mutuelle SMGP) est globalement en phase avec les cotisations projetées dans le cadre de l'ORSA;
- Le taux de P/C constaté au titre de l'exercice 2022 s'élève à 45.14%, contre 43.3% prévu dans l'ORSA soit une dégradation de 1.8 points ;
- Les autres charges techniques nettes des autres produits techniques s'élèvent à 208K€ contre 346K€ dans les projections ORSA. Cet écart est principalement lié à l'absence de prise en compte du résultat de la succursale d'un montant de 149K€ dans le prévisionnel ORSA

A.2.3. Projection sur cinq ans et hypothèses retenues

Il convient de noter que la stratégie menée par le Conseil d'administration de l'UMGP est de transformer l'UMGP en Union de mutuelles régie par le Livre Ier du code de la Mutualité. L'UMGP ne réalisera donc plus d'opérations d'assurance à partir du 1^{er} janvier 2023. Il a donc été choisi de présenter la solvabilité de l'UMGP selon le scénario souhaité par les dirigeants opérationnels du groupe :

- Fusion de la MCF avec la SMEREP;
- Substitution de la SMGP à la SMEREP.

De ce fait, la solvabilité de l'Union est projetée seulement à un an et dans un scénario central.

L'activité d'assurance de l'UMGP ne tient compte que des produits de la SMGP à l'inventaire 2022. Le prévisionnel avancé dans l'ORSA se présente comme suit :

$UMGP$ - (en $K\epsilon$)	2021	2022
Cotisations acquises	814	612
Charge de prestations	-412	-265
Frais	-515	-345
Résultat technique santé	-113	2
Résultat non technique	210	-97
Résultat de l'exercice	97	-95

La solvabilité prévisionnelle sur l'exercice 2022 se présente comme suit :

	2021	2022	
Risque de souscription santé	155	97	
- Santé non SLT	154	96	
- Santé CAT	2	1	
Risque de marché	961	929	
- Taux	16	13	
- Actions	400	353	
- Immobilier	388	388	
- Spread	50	42	
- Concentration	572	584	
- Change	-	-	
Risque de contrepartie	1 201	1 209	
- SCR Contrepartie type 1	251	248	
- SCR Contrepartie type 2	1 001	1 012	
Effet de diversification	-546	-503	
BSCR	1 770	1 732	
Risque opérationnel	25	18	
Ajustement Impôts différés	-	-	
SCR	1 795	1 750	
MCR	2 500	2 700	
Fonds propres	10 907	10 643	
Couverture SCR	608%	608%	
Couverture MCR	436%	394%	

Remarque : le plancher du MCR considéré dans l'ORSA était de 2,7 M€, contrairement à ce qui était présenté dans le RSR 2021. Les taux de couverture projetés dans l'ORSA peuvent être évalués en replaçant la valeur du MCR par 3,7 M€ exigible pour les mutuelles couvrant des risques vie et non-vie.

La couverture du SCR se maintient entre les exercices 2021 et 2022. En effet, la baisse des fonds propres est compensée par la diminution du SCR. La solvabilité de l'UMGP est largement assurée à plus de 600% en 2021 et 2022.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Les résultats au 31/12/2022

La mutuelle dispose d'un portefeuille de placements s'élevant à 7 844 k€ en valeur nette comptable (poste A2 du bilan). Ce montant est en augmentation par rapport à l'exercice précédent du fait notamment de la progression des comptes courant de LUTECEA et de la SCI Fortuny (classé dans les placements au bilan) respectivement pour des montants de 1 113k€ et 786k€.

Type d'actifs	Valeur de	Valeur de marché Produits	Charges	Résultat des investissements		+/- values
	marche			2022	2021	latentes
Obligations d'État				0 €	0€	
Obligations d'entreprise	717 655 €	41 392 €		41 392 €	45 361 €	-55 545 €
Actions et participations	10 000 €			0 €	173 454 €	0€
Fonds D'investissement	624 861 €			0 €	8 581 €	24 861 €
Trésorerie et dépôts	3 566 102 €	11 006 €		11 006 €	1 905 €	0€
Prêts et prêts hypothécaires	6 276 390 €	78 152 €		78 152 €	48 219 €	0€
Immobilisations corporelles	353 629 €	8 214 €		8 214 €	3 180 €	113 980 €
Total éléments répartis	11 548 637 €	138 763 €	0€	138 763 €	280 700 €	83 296 €
Eléments non répartis			57 834 €	-57 834 €	-44 975 €	
TOTAL Général	11 548 637 €	138 763 €	57 834 €	80 929 €	235 725 €	83 296 €

La diminution du résultat financier de 155k€ constatée en 2022 vs l'exercice précédent est principalement liée à la constatation d'un boni de 173k€ en 2021 consécutif à la dissolution de la société UMGP Courtage (filiale à 100% de l'UMGP).

Les plus-values latentes s'élèvent à 83k€ (contre 140 k€ au 31/12/2021).

Le résultat d'investissement ainsi que les plus et moins-values latentes viennent directement impacter les fonds propres Solvabilité II :

- Le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires ;
- Le total des plus et moins-values latentes, net des impôts différés, vient augmenter/imputer la réserve de réconciliation.

A.3.2. Hypothèses de projection des placements dans le plan à moyen terme

Le tableau suivant présente les projections ORSA du résultat financier jusqu'en 2026 :

	2022	2023	2024	2025	2026
Résultats financiers	121 342 €	56 719 €	59 296 €	63 060 €	64 470 €

Le résultat financier 2022 anticipé dans l'ORSA était sous-estimé puisqu'il a atteint 236 K€, contre 121 K€ dans les projections.

A.4. Résultats des autres activités

Au cours de cet exercice, un résultat exceptionnel de 1 022 € a été enregistré dans le compte non technique.

A.5. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par l'Union et susceptible d'impacter l'activié ou les résultats n'est à mentionner.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Concernant le système de gouvernance de l'Union, les choix ont été opérés en conformité avec les articles 41 à 49 de la Directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du Code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

B.1.1. Organisation générale

Le pilotage prudent et efficient de l'UMGP est fondé sur la complémentarité entre :

- Les instances représentant les adhérents (Assemblée Générale et Conseil d'Administration);
- La gouvernance à « 4 yeux » du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général ;
- Les comités auxquels participent des administrateurs et des salariés.

Les RFC et les comités œuvrent pour l'ensemble des mutuelles du Groupe.

Les 4 RFC sont systématiquement conviées aux réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'UMGP.

Afin d'assurer la traçabilité de toutes les décisions prises dans le cadre de la gouvernance, le Secrétaire Général rédige pour chaque réunion de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration :

- Un ordre du jour, accompagné de tous les documents nécessaires à des délibérations éclairées ;
- Un procès-verbal, précisant les délibérations et la liste des présents. Celui-ci est validé au cours de la réunion suivante.

La Charte de Gouvernance est établie par la Direction et approuvée par le Conseil d'Administration. Elle détermine notamment la composition, le fonctionnement et les missions des différents acteurs mentionnés ci-dessus. Elle reprend et rappelle les éléments-clés notamment des politiques écrites. Ces politiques écrites sont revues annuellement par le Conseil d'Administration.

Ainsi, les rôles et responsabilités des acteurs ont été clairement identifiés et définis permettant de s'assurer d'une correcte séparation des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle. Les canaux de communication entre ses acteurs ont été également définis.

B.1.2. Le Conseil d'administration

Les travaux du Conseil d'Administration, dans le contexte Solvabilité II, reposent sur des prérogatives clés segmentées selon les thèmes suivants :

- Stratégie : fixe l'appétence et les limites de tolérance générale, approuve les stratégies et politiques principales de gestion des risques, s'assure à travers l'avis des comités de la déclinaison opérationnelle des objectifs fixés ;
- Validation et surveillance : approuve et réexamine annuellement les politiques écrites, le rapport actuariel, les rapports narratifs et la situation financière et l'ORSA;
 Enfin, il assume la responsabilité finale du respect par l'organisme de la directive Solvabilité II;
- Prérogatives spécifiques vis-à-vis des Dirigeants Effectifs :
 - o approuve les éléments du contrat de travail du Dirigeant opérationnel;
 - o fixe les délégations de pouvoirs au Président et au Dirigeant opérationnel;
- Interactions avec les RFC : auditionne au minimum une fois par an, et autant que nécessaires les RFC.

De même, le Conseil d'Administration :

- Détermine les orientations stratégiques de l'UMGP et veille à leur mise en œuvre :
- Prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité des états financiers ;
- Approuve les objectifs financiers (budgets) et les plans opérationnels et financiers ;
- Contrôle et évalue la performance du Groupe par rapport à ses objectifs financiers et plans d'activités ;
- Examine et arrête les états financiers audités ;
- S'assure que le profil de risque est étayé par un niveau suffisant de fonds propres ;
- Vérifie régulièrement la mise en place d'un système de contrôle interne adéquat ;
- Examine les performances du Directeur Général.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois lors de l'exercice 2022 aux dates suivantes :

Dates
07/04/2022
19/05/2022
23/06/2021
30/11/2022
15/12/2022

Afin de se conformer au mieux aux pratiques découlant de solvabilité II, les administrateurs délèguent une partie de leurs travaux de surveillance aux différents comités.

L'implication au sein d'un ou plusieurs comités permet d'assurer un suivi des risques, de la déclinaison opérationnelle et de la déclinaison stratégique.

Comité	Objectifs	Fréquence	Principaux
			contributeurs (Autres qu'administrateurs)
Comité d'Audit	Suivre le processus d'élaboration de l'information financière et comptable; Sélectionner le commissaire aux comptes et de veiller au respect de son indépendance; Informer le Conseil d'Administration des difficultés rencontrées dans le processus d'élaboration des comptes annuels.	1 par an minimum	Directeur Administratif et Financier, Fonction Clé Audit Interne
Comité des Risques	Analyser les risques actuels et émergents au regard de la stratégie; Suivre les indicateurs de contrôle interne et de qualité; Effectuer le reporting du système de gestion des risques	2 par an minimum	Dirigeant effectif opérationnel, Fonction Clé Gestion des Risques
Comité Produits	Valider l'opportunité de lancement des nouveaux produits et leur tarification; - suivre l'évolution de la sinistralité, des P/C et de la distribution de chaque produit; - prendre les décisions en matière de souscription, de provisionnement et de réassurance; - contrôler la bonne application de la politique de gouvernance produits (POG); Faire évoluer la documentation des produits	À chaque commercial isation de nouveau produit et au moins une fois par an	Dirigeant effectif opérationnel, Fonction Clé Actuariat, Fonction clé conformité, Directrice communication et Marketing
Comité des Placements	Valider les investissements ; Prendre les mesures nécessaires pour garantir une gestion financière prudente des placements ; Assurer de l'optimisation du SCR de marché.	1 par an minimum	Dirigeant effectif opérationnel, Fonction Clé Actuariat

B.1.3. Les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clefs

Les Dirigeants Effectifs sont le Dirigeant Opérationnel et le Président du Conseil d'Administration.

Afin de garantir une gestion saine et prudente, l'Article 258 des actes délégués dispose que chaque organisme doit être dirigé effectivement par au moins deux personnes.

Conformément à ce principe dit « des quatre yeux », l'UMGP dispose de 2 dirigeants effectifs.

Ainsi, les personnes qui dirigent effectivement l'organisme sont le Président et le Directeur Opérationnel en charge d'appliquer la stratégie définie par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Opérationnel est responsable de l'ensemble de la gestion opérationnelle de l'UMGP et ce par une délégation de pouvoirs et de signatures. Il définit et met en œuvre, sous le contrôle du Président, les politiques et les plans d'action conformément aux orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration nomme les responsables de quatre Fonctions clés prévues dans le cadre de la règlementation Solvabilité II :

Leur rattachement et leur positionnement dans la structure leur permettent de bénéficier de l'indépendance, des ressources et de l'autorité requises par l'exercice de leur fonction. La Direction veille à leur rendre disponible toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Enfin, compte tenu de la taille, de la nature et de la complexité de son activité, l'UMGP externalise une partie des missions relatives à certaines fonctions clés.

B.1.4. Politique de communication et reporting

B.1.4.1. La communication interne

Communication bottom-up

Une politique de reporting a été mise en place au sein des organes de gouvernance et d'administration et de gestion des risques (OAGC). Ce reporting doit couvrir l'ensemble de l'activité des mutuelles et se matérialise sous la forme d'indicateurs et de rapports sur lesquels les administrateurs sont appelés à donner leur avis ou leur validation.

Il est demandé aux cadres de porter régulièrement à l'attention des Dirigeants des indicateurs de suivi. Par ailleurs, les RFC doivent informer des risques, chantiers et freins se rapportant aux sujets afférents aux Comités lors de leur réunion. La Direction est en communication régulière avec les administrateurs.

La Direction s'attache à donner une image fidèle de la qualité de service à travers les indicateurs de production suivis par les responsables de service.

Communication top-down

Les Dirigeants Effectifs et les RFC s'assurent que les administrateurs présents aux différents comités aient accès continuellement au suivi opérationnel des décisions qu'ils ont prises.

La Direction Générale informe, délègue et suit la mise en œuvre opérationnelle des missions qui lui sont confiées. Elle est assistée dans ce suivi technique par les RFC.

• Informations mises à disposition

Les informations énoncées ci-après sont mises à disposition de l'ensemble des acteurs de la Gouvernance (RFC, DE, administrateurs) :

- o Cartographie des risques;
- o Plan d'audit interne;
- o Plan de Contrôle Interne;
- o Plan de Conformité;
- o Politiques écrites;
- O Procès-verbaux des CA et des comités auxquels les membres appartiennent ;
- O Des informations complémentaires qui peuvent être apportées sur demande aux différents acteurs de la Gouvernance.

B.1.4.2. Communication externe

B.1.4.2.1. *L'ACPR*

L'UMGP est soumise à la Directive Solvabilité II. La conformité avec cette réglementation européenne est surveillée par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR).

Des états ne relevant pas de la Directive Solvabilité II (tels que le questionnaire de protection de la clientèle, les ENS) sont également communiqués à l'ACPR. La responsabilité relative à la production de ces états est supportée par la Direction Opérationnelle.

B.1.4.2.2. Les commissaires aux comptes

Le contrôle de la situation financière et des comptes annuels de l'UMGP est confié à un Commissaire aux comptes assisté d'un co-commissaire aux comptes, qui sont tous les deux nommés pour une durée de six ans au maximum par l'Assemblée Générale ordinaire sur proposition du Comité d'Audit.

La mission des Commissaires aux comptes est menée en collaboration avec l'ensemble des services de l'UMGP et plus particulièrement :

- La Direction pour la mise à disposition des moyens, la signature des lettres de mission et d'affirmation ;
- Le Comité d'Audit dans la sélection, la vérification de l'indépendance, le suivi du déroulement de la mission des commissaires aux comptes ;
- Le Conseil d'Administration lors de l'arrêté des comptes annuels ;
- L'Assemblée Générale pour l'approbation des comptes annuels après lecture du rapport du Commissaire aux comptes.

B.1.4.2.3. Les adhérents et le public

La communication auprès du public par la Gouvernance se matérialise par la publication du SFCR, conformément à la réglementation européenne. Ce rapport est approuvé préalablement par le Conseil d'Administration.

B.1.5. Pratique et politique de rémunération

Concernant les pratiques de rémunération, l'UMGP a défini et validé une politique de rémunération placée sous la responsabilité du dirigeant opérationnel, qui assure en particulier sa mise à jour annuelle et la conformité des processus et contrats de l'entreprise avec ses orientations.

Elle contribue également à une gestion saine et efficace du risque de l'UMGP.

La politique de rémunération repose sur :

- Le respect de la convention collective de la mutualité qui fixe les rémunérations minimales annuelles garanties (RMAG);
- Le niveau de salaire constaté sur le marché du travail pour ce secteur d'activité.

Concernant le dirigeant opérationnel, sa rémunération est votée annuellement en Conseil d'Administration.

Concernant les administrateurs, ceux-ci ne sont pas rémunérés à l'exception de ceux à qui le Conseil d'Administration confie l'exécution de certaines missions. Ceux-ci bénéficient d'indemnités dont le montant est voté par l'Assemblée Générale.

Concernant les RFC et les autres salariés de l'UMGP, leur rémunération n'est soumise à aucun principe particulier, à aucun salaire variable en dehors de celui lié l'entretiens annuels d'évaluation.

B.1.6. Adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance est revu annuellement par le Conseil d'Administration notamment au travers de la validation des politiques écrites.

Les politiques écrites suivantes ont été validées :

- Audit interne
- Gestion des conflits d'intérêt
- Rémunération
- Risque de souscription
- Placements
- Gestion actif passif
- Conformité
- Contrôle interne
- Qualité des données
- ORSA
- Gestion des risques
- Sous-traitance
- Politique écrite de gouvernance produits
- Contrôle Interne

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Conformément à l'article 42 de la directive, transposées à l'article L.114-21 du Code de la mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, les administrateurs, les dirigeants et RFC sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

Les exigences d'honorabilité pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance sont assurées par la présentation d'un extrait de casier judiciaire vierge ET d'un CV.

Concernant les administrateurs, la compétence s'apprécie de manière collective au travers de la diversité de leurs aptitudes, compétences ou diplômes. Les différents champs de compétences évalués concernent les activités mutualistes et de gestion financière, la stratégie de l'organisme et son modèle économique, son système de gouvernance, l'analyse comptable et statistique ainsi que le cadre règlementaire applicable à l'UMGP.

Les compétences des administrateurs se fondent également sur leurs contributions actives à la vie de l'UMGP et notamment :

- aux informations portées à leur connaissance et explicitées durant les séances du Conseil d'Administration ;
- des fonctions de contrôle, comité et commission spécialisées permettant de partager des travaux avec les opérationnels de l'UMGP.

La compétence des dirigeants effectifs et des RFC s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques sur la base du diplôme et de l'expérience professionnelle.

En fonction des domaines, les RFC peuvent recevoir l'appui de professionnels spécialistes (actuaire, avocat, expert-comptable, etc.) sur les domaines qui leur sont confiés.

Parallèlement à ces éléments, les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés suivent des formations leur permettant d'assurer un maintien de leur compétence.

B.3. Système de gestion des risques, y compris ORSA

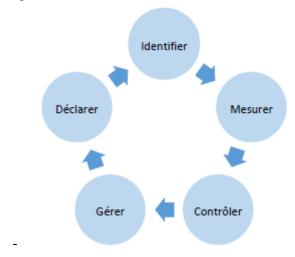
En application de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués, la mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion ayant pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités. A cet effet, la mutuelle a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et ORSA validée par le Conseil d'Administration.

B.3.1. L'organisation du système de gestion des risques

B.3.1.1. Dispositif de gestion des risques

La démarche risque consiste à étudier de manière structurée les risques. Ce système a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités. Il comprend :

- des dispositifs de détection et d'évaluation des risques ;
- des mesures de contrôle et de maîtrise ;
- une intégration des processus décisionnels de l'entité.



- <u>Identifier</u>: S'assurer que l'ensemble des risques auquel est soumise la mutuelle est bien identifié (Risques opérationnels, stratégiques, techniques, financiers...);
- Mesurer: Définir des critères de mesure et de quantification des risques (fréquence, impact, ...), ceci au moyen d'outils, de règles ou d'indicateurs. (SCR, P/C, indicateurs qualité...);
- <u>Contrôler et gérer</u>: Surveiller et de piloter ces risques afin notamment d'en limiter leurs impacts. Prévoir des plans de redressement permettant de limiter l'exposition de la mutuelle en cas de survenance d'un événement majeur;
- <u>Déclarer</u>: Préciser dans un reporting les informations liées à la gestion des risques.

Le système décrit est intégré à l'organisation de la structure et, à ce titre, relayé au sein des organigrammes, procédures et modes opératoires encadrant au quotidien l'activité de l'UMGP.

Le système de gestion des risques de l'Union couvre l'ensemble des domaines présentant un niveau de criticité significatif et susceptible de représenter une menace quantifiable pour son activité, la qualité du service rendu aux adhérents, la pérennité de son modèle économique ou sa capacité à couvrir ses engagements assurantiels.

Consécutivement à la mesure des risques, l'Union a mis en œuvre une organisation lui permettant de surveiller et de piloter ces risques afin notamment d'en limiter leurs impacts. La gestion des risques repose principalement par le dispositif de contrôle interne à 3 niveaux, la surveillance générale opérée par les fonctions-clés et les comités.

Certains éléments de maîtrise sont intégrés directement dans la cartographie des risques et sont repris par les politiques écrites. L'ensemble est donc porté à la connaissance et à l'approbation du Conseil d'Administration.

B.3.1.2. Appétence au risque

Le Conseil d'Administration et la Direction sont particulièrement vigilants quant à la mise en œuvre des ressources et moyens contribuant à l'objectif de maîtrise des risques, afin de renforcer l'assurance raisonnable apportée au Comité d'audit que les risques acceptables résultant de la stratégie sont identifiés et maîtrisés.

Cette approche par les risques est déterminée selon les seuils communiqués et les seuils internes, lesquels déterminent la profondeur du suivi des risques et de validation juridique.

Pour rappel, à chaque mutuelle/union est associée une cartographie des risques, respectant ainsi l'approche spécifique souhaitée en interne et par le régulateur. Cette cartographie détermine notamment les activités et processus critiques obligeant le suivi régulier de l'OAGC.

Conséquences de cette approche

Ces suivis et validations rendent systématique l'intervention de la Gestion des Risques dans l'organisation et le processus préalable à la prise de décisions.

Les réponses apportées à ces risques reposent a minima sur l'une des actions suivantes :

- Une réflexion des mesures complémentaires d'atténuation et de contrôle (au sein du Comité des Risques et de Conformité);
- L'audit des process ou sous-traitants concernés (pouvoir du responsable de la Fonction Audit Interne);
- La mise en place de plans d'actions / chantiers prévenant des risques (par décision de la Direction opérationnelle et du Responsable de la Gestion des Risques) ;
- L'intégration du risque dans les études prospectives et quantitatives liées à l'ORSA (pouvoir du Conseil d'Administration, sur proposition du Responsable de la Gestion des Risques).

B.3.1.3. La fonction clef gestion des risques

La Fonction Clé « Gestion des Risques » est en charge de l'identification des risques, de la mise en place et du pilotage du dispositif global de gestion des risques (dont Contrôle Interne) au sein de l'UMGP.

Dans le cadre de ce dispositif, le Responsable de la Fonction Clé « Gestion des Risques » propose à la Gouvernance et met en place des actions d'amélioration continue. Il est directement rattaché à la Direction générale et travaille en collaboration avec l'ensemble des services de l'entité.

Les principales missions du Responsable Fonction Clé (RFC) « Gestion des Risques » sont :

- l'identification et la maîtrise des risques ;
- le recensement des conclusions du Plan de Contrôle Interne (PCI);
- la rédaction du Rapport de Contrôle Interne ;
- le contrôle de l'élaboration des données financières ;
- tous les suivis des moyens de contrôle et conclusions mis en place ;
- le suivi et l'analyse des indicateurs qualité ainsi que le reporting à la Gouvernance.

B.3.1.4. Le principe de la personne prudente

Les nouvelles règles d'admissibilité des actifs à travers le « Principe de la personne prudente » poussent à ne détenir que des actifs dont les informations sont aisément disponibles. Ainsi, les gestionnaires d'actifs doivent comprendre et mesurer l'impact en termes de besoins en capitaux propres des investissements qu'ils proposent à leurs clients assureurs.

B.3.1.5. Cartographie des risques

Les risques sont ventilés et mesurés distinctement par entités et par services concernés.

Le recensement des risques est réalisé sur la base :

- Des conclusions des audits internes et externes,
- Des conclusions du Contrôle Interne,
- Des réclamations,
- Des reportings à la Gestion des Risques : reporting lors des Comités Opérationnels des Risques, remonté de Fiche Incidents, ...
- D'entretiens auprès des différents services (un par service et par an au minimum).

Les risques sont répartis sur 3 niveaux :

Le niveau 1 concerne quatre grandes familles de risques :

- Financiers : risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financières ;
- Assurances : risques spécifiques aux activités techniques d'assurance (souscription, tarification, provisionnement technique, ...);
- Opérationnels : risques de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'évènements extérieurs ;
- Stratégiques et environnementaux : risques relatifs au pilotage de l'entreprise, aux risques de réputation directs et aux risques générés par l'environnement de l'entreprise et aux risques émergents.

Le niveau 2 permet de définir des catégories de risques au sein de chaque famille

Le niveau 3 offre un degré de détail supplémentaire au sein de chaque catégorie.

Lorsqu'ils le peuvent les risques sont également associés aux sous-modules de risques de Solvabilité II : risques opérationnels, de liquidité, de marché ... tels qu'ils sont définis dans l'article R. 352-1 du décret 2015-513.

B.3.1.6. Risques pris en compte dans la formule standard

Les risques pris en compte dans la formule standard sont :

Risques qualitatifs

La formule standard intègre un module de risque au titre des risques opérationnels. Cependant, le calcul de ce module englobe « forfaitairement » toutes les sources possibles de risques opérationnels. La procédure de contrôle interne n'a pas révélé de risques majeurs justifiant une correction de l'évaluation forfaitaire du modèle standard.

Risques quantitatifs

Le scénario central est fondé sur les comptes prévisionnels réalisés lors de la rédaction du rapport ORSA de l'UMGP en N-1. Les hypothèses retenues ont été indiquées en partie A.

Ce scenario fait donc apparaître, sur toutes les entités et sur le Groupe, une phase transitoire avec un système opérationnel en mutation (coûts élevés liés aux projets de développement, perte de la gestion du Régime Obligatoire...) et une phase de maturité (impact de l'action commerciale, mise en place des synergies de coûts, ...).

B.3.1.6.1. Risque non pris en compte dans la formule standard

Risques qualitatifs

Les risques stratégiques et les risques émergents ne sont pas intégrés dans la formule standard. En conséquence, l'UMGP retient des stress-test sur les évolutions de son portefeuille d'adhérents dans le cadre de l'ORSA.

Risques quantitatifs

L'activité des entités et du groupe est amenée à fortement évoluer au cours des prochaines années suite à la perte de gestion du régime obligatoire. Ces évolutions règlementaires poussent les mutuelles à devoir trouver de nouveaux moyens pour développer leur portefeuille avec notamment, le lancement de nouvelles gammes.

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.2.1. Processus d'élaboration ORSA

Les données quantitatives intégrées à l'ORSA sont établies par la RFC Actuariat sur la base des risques déterminés par la cartographie. L'identification des risques majeurs permet d'établir les scenarios de stress test à développer dans l'ORSA.

B.3.2.2. Intégration de l'ORSA dans le processus des risques et de prise de décision

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS ou ORSA) est intégré au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Il est considéré comme un outil de pilotage et est déployé à minima annuellement et à chaque changement majeur affectant la stratégie de l'organisme.

A ce titre, il implique la contribution de différents acteurs de la MEP dont notamment :

- Le Conseil d'Administration : il définit le profil de risque et l'appétence au risque de la mutuelle et la cible stratégique et valide le rapport ORSA
- Le Dirigeant effectif opérationnel : il s'assure de la déclinaison opérationnelle
- Les responsables des fonctions clés : encadrées par le responsable de la fonction gestion des risques, les responsables des fonctions clés s'assurent du respect de la stratégie et des seuils définis par les administrateurs sur les domaines qui leur sont propres
- Les opérationnels : ils assurent la déclinaison opérationnelle de la stratégie.

De manière générale, la démarche ORSA, comme présenté dans le plan du rapport ORSA de la mutuelle, se fonde sur les étapes suivantes :

- Une identification préalable du besoin global de solvabilité
- Un respect permanent des exigences règlementaires en projetant l'activité de la mutuelle dans des conditions normales et dans des conditions adverses
- Une étude de la déviation du profil de risque de la mutuelle par rapport à la formule standard proposée par la législation.

Dans le cadre de cet exercice, la mutuelle analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité. Le travail relatif au processus ORSA pour l'exercice 2021, réalisé en 2022 a été effectué selon les principales étapes suivantes :

- 1) Définition des scénarios par le Directeur opérationnel, les élus et les responsables des fonctions clés risque, conformité et actuariat lors d'ateliers hebdomadaires ;
- 2) Validation des scénarios par les administrateurs en Conseil d'administration, transmission et mise en œuvre des évaluations par l'actuaire ;
- 3) Evaluation de l'impact des scénarios sur la solvabilité : les projections d'activité établies en cohérence avec les comptes prévisionnels réalisés par la mutuelle ;
- 4) Echanges sur les résultats en lien avec les exigences prudentielles et avec les seuils d'appétence aux risques ;
- 5) Proposition de plans d'action sur non atteinte de nos seuils ;
- 6) Approbation des résultats et du rapport ORSA par le Conseil d'Administration.

Le besoin global de solvabilité (BGS) a été estimé à 1,91 M€ lors de l'ORSA 2021, comme en 2020.

Le BGS se présente comme suit :

UMGP - solo	31/12/2020	31/12/2021
SCR	1 860	1 795
Capital complémentaire	50	122
Besoin global de solvabilité	1 910	1 917
Fonds propres prudentiels	10 652	10 907

Couverture du SCR	573%	608%
Couverture du BGS	559%	569%

B.3.2.3. Rôle spécifique de la fonction gestion des risques

Dans le cadre du système de gestion des risques, le responsable de la fonction gestion des risques assume les prérogatives spécifiques suivantes :

- Assistance à la mise en œuvre du système de gestion des risques,
- Suivi du système de gestion des risques et du profil de risque de la mutuelle,
- Déclaration des expositions aux risques et assistance sur son domaine au Conseil d'Administration,
- Identification et évaluation des risques émergents,
- Coordination opérationnelle du processus ORSA.

B.4. Système de contrôle interne

B.4.1. Dispositif de contrôle interne en place

Afin d'assurer une gestion saine et prudente de l'UMGP, les organes de gouvernance ont mis en place un dispositif de contrôle applicable à l'ensemble des domaines d'activités et processus (internes ou externes) au sein des différentes mutuelles. Il repose sur des règles et procédures internes définies, formelles, ainsi que sur l'adhésion de l'ensemble des personnels d'encadrement et de direction. Il s'appuie également :

- Sur une organisation garantissant la séparation des tâches et l'exercice du contrôle ;
- sur le principe des 4 yeux, chaque décision significative devant être validée par au moins deux responsables ;
- Sur l'organisation de plusieurs niveaux de contrôle, calqués sur le modèle des 3 lignes de maîtrise.

Le respect de ce dispositif est surveillé par Conseil d'Administration. Il comprend notamment :

- Les audits suivis par le Responsable de l'Audit Interne : le Plan d'Audit précise les structures concernées par les audits. Ce Plan a été élaboré de sorte que l'ensemble des entités soit audité au moins une fois par an ;
- Le respect des process, des actions d'atténuation des risques et l'organisation des contrôles sont assurés par le Responsable de la Gestion des Risques, la Conformité et l'Actuariat : un Plan de Contrôle Interne et un Plan de la Conformité ont été élaborés ;
- La supervision et le suivi des risques opérationnels par les responsables opérationnels.

La structure en trois lignes du dispositif de Contrôle Interne relève de la bonne pratique professionnelle et permet une approche efficiente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne. Elle se traduit comme suit.

	1ère ligne de maîtrise		2ème ligne de maîtrise	3 ^{ème} ligne de maîtrise
	Fonctions opérationnelles	Fonctions « spécialistes »	Fonctions « Risques »	Fonctions « Audit »
Périmètre	Toutes les fonctions : Production, comptabilité, SI, RH, Moyens généraux, etc.	Finances / Actuariat (tarification, provisionnement, sous- traitance, etc.)	Gestion des Risques,Contrôle interne,Conformité,Actuariat	Audit interne
Principes et normes de la politique des Risques	N/A	Propose	Reçoit et valide / propose	Réalise des revues
Mise en œuvre de la politique de risque	Propose / Applique	Propose / Applique	Coordonne	indépendantes et a posteriori sur :
Contrôle du risque	Supervise / Signale	Supervise / Signale	Supervise, consolide, analyse	- la pertinence des dispositifs
Reporting du risque	Produit	Produit / Analyse	Consolide, analyse, pilote	- leur correcte application
Plans d'action du risque	Propose / Applique	Propose / Applique	Valide et pilote	

B.4.2. Plan de contrôle interne

Le Plan de Contrôle Interne (PCI) comprend notamment les éléments suivants :

- Contrôles intégrés dans le logiciel technique (contrôles de 1er niveau) :
- Supervision assurée par les responsables d'équipe (contrôle de 1er niveau) :
- Contrôles du Pôle Contrôle Interne (contrôles de 2_e niveau) : ces contrôles sont les suivants :
 - O Contrôles et suivi des risques par le Responsable de la Gestion des Risques, du Contrôle Interne et de la Qualité (contrôles de 2_e niveau);
 - O Audits et suivi des risques par l'Audit interne (contrôles de 3_e niveau);
 - o Audit comptable par le Comité d'Audit (contrôles de 3e niveau).

B.4.3. Rôle spécifique de la fonction conformité

La fonction Vérification de la Conformité a la responsabilité :

- De mettre en place une politique et un plan de conformité;
- Définir, les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité;
- D'identifier et d'évaluer le risque de conformité en particulier sur les thèmes suivants :
 - O Dispositif de prévention du blanchiment,
 - o Protection de la clientèle,
 - O Conformité des activités de la mutuelle aux lois et règlements et à la déontologie,
- D'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir toute non-conformité ;
- D'évaluer l'impact de changements d'environnement.

Le Plan de conformité a été présenté au Conseil d'Administration. Outre les aspects réglementaires (politique écrite, cartographie des risques de non-conformité, vérification de l'honorabilité ...), il comprend notamment les travaux suivants :

- Développer une culture du risque au sein de la Mutuelle via notamment la formation des collaborateurs à la protection de la clientèle, au respect des modes opératoires et au risque de fraude;
- Vérifier la protection des données personnes conformément à la CNIL via notamment des audits de conformité avec le service informatique et communication ;
- Contrôler le respect du traitement des réclamations via la mise en place de tests réguliers sur le traitement des réclamations, le suivi des délais et la qualité des réponses ;
- Suivre de manière permanente la conformité des documents commerciaux et des contrats avec les sous-traitants ;
- S'assurer de la mise en place de procédure de lutte contre la fraude.

La réalisation de ses travaux est suivie par le Responsable de la vérification de la conformité et le Comité des Risques et de Conformité.

B.5. Fonction d'audit interne

L'organisation de l'audit interne est détaillée dans la politique d'audit interne validée par Conseil d'Administration. La politique d'audit interne est établie dans le but de présenter l'organisation et les activités de l'audit interne, ses liens avec les organes de contrôles externes (Commissaires aux Comptes, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution...), son périmètre d'intervention, et sa méthodologie de travail.

L'audit interne agit sous l'autorité du RFC Audit Interne, réalise des audits et assure le suivi des recommandations émises au cours de ses travaux précédents.

Au sein du système de gouvernance et de gestion des risques, l'audit interne est un outil de suivi et de pilotage de l'activité par le Conseil d'Administration :

- Ses missions sont définies par la politique écrite et le plan d'audit, en coordination avec la Direction de l'UMGP,
- Les conclusions de ses missions d'audit et ses recommandations, après avoir été discutées avec la Direction, sont présentées au Conseil d'administration,
- Il assure le suivi de la mise en place de ces recommandations et en fait état à la Direction et au Conseil d'Administration. Lorsqu'il le juge opportun, il peut faire appel aux autres RFC et au Comité des Risques.

Le Responsable de Fonction clé audit interne dispose d'un devoir d'alerte sans délai de la direction en cas de détection d'un risque important dont la maitrise n'est pas assurée par le système de gestion des risques et de contrôle interne. Toute détection ou évènement majeur portant atteinte à la maitrise des risques est susceptible de donner lieu à une mission d'audit non planifiée initialement.

La Fonction est portée par le Président du Comité d'Audit de l'UMGP.

B.6. Fonction actuarielle

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Directive, précisées à l'article 272 du règlement délégué, la mutuelle dispose d'une fonction actuarielle.

Les prérogatives de la fonction actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, la fonction actuarielle s'assure de :

- L'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- La suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la Direction et au Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

La fonction actuarielle contribue également au système de gestion des risques de la mutuelle. En cela, la fonction actuarielle :

- Elabore des modèles de risques techniques, qu'il s'agisse de ceux liés aux risques associés au développement de produits, de ceux liés au portefeuille de contrats bruts et nets de réassurance, de risque financier, de modèle de risque opérationnel. Elle alimente ainsi le calcul des exigences de fonds propres ainsi que les évaluations prospectives du rapport ORSA;
- Emet un avis un avis sur la politique globale de souscription ;
- Emet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

Le dernier rapport de la fonction actuarielle a par ailleurs été rédigé puis validé par le CA de décembre 2022.

B.7. Sous-traitance

Les principales activités de spécialité déléguées par l'UMGP sont les suivantes :

- Le développement et la maintenance du système d'information qui gère les contrats et les sinistres hors Régime Complémentaire à l'éditeur COOPENGO
- Le développement et la maintenance du système d'information qui gère les prestations au titre du Régime Complémentaire à l'éditeur ALMERYS
- La supervision des développements et paramétrages produits par les éditeurs COOPENGO et ALMERYS à un GIE dénommé INNOVATIONS SANTE (GIE IS)
- La commercialisation des produits d'assurances à un cabinet de courtage, la SAS LUTECEA, créée par la MEP, MIS, l'UMGP et la SMEREP
- La production des travaux actuariels notamment les analyses techniques des garanties ainsi que la rédaction des rapports associés au cabinet GARCIA-ROCHETTE, cabinet d'actuariat reconnu dans son domaine et sur le marché de l'assurance étudiante

• La réalisation de développements de sites internet et d'applications web à la société BOTTICELLI WEB, filiale créée par la MEP et par MIS.

L'UMGP s'assure de la maitrise des activités déléguées notamment au travers d'un encadrement juridique (GIE) ou capitalistique (filialisation). Les activités déléguées hors GIE et filiale demeurent faibles en termes de volume et la sélection repose sur la compétence reconnue et partagée des acteurs. En outre, un dispositif de contrôle de l'activité déléguée adapté à chaque prestataire est défini dans la politique de sous-traitance.

- GIE INNOVATIONS SANTE : participation à sa gouvernance ;
- COOPENGO et ALMERYS : application du plan de contrôle interne sur volet traitement des données et supervision par le GIE IS pour la qualité des développements livrés par les éditeurs ;
- SAS LUTECEA: application du plan de contrôle interne sur les processus de souscription et le suivi des demandes clients et reporting hebdomadaire et mensuel pour ce qui est du développement commercial;
- Cabinet GARCIA-ROCHETTE, : mesure de la satisfaction relative à la qualité des travaux fournis aux RFC, dirigeants effectifs et administrateurs ainsi que celle exprimée par l'ACPR;
- BOTTICELLI WEB : appréciation de la qualité des livrables produits et du respect des délais de développement.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par l'Union susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

C. Profil de risque

La cartographie des risques est l'outil permettant d'identifier et d'évaluer l'ensemble des risques auxquels est exposée la Mutuelle dans le cadre de ses activités. Elle est en évolution permanente tant sur la forme que sur le fond.

Le niveau de risque est défini de concert entre le Cabinet Garcia Rochette et Associés et les RFC Actuariat et Gestion des risques.

Les RFC Actuariat et Gestion des Risques de la Mutuelle vérifient les données actuarielles transmises et notamment :

- Comparent des Bilan prudentiels N / N-1;
- Contrôlent des bases servant d'agrégats aux SCR ;
- Effectuent des contrôles de cohérence de l'évolution des SCR en lien avec l'évolution des données comptables servant d'agrégat.

La part relative de chaque module et sous-module de risque dans le SCR global est le principal indicateur quantitatif et transverse utilisé.

Le SCR global au 31/12/2022 atteint 1 830 K€, en légère hausse par rapport au 31/12/2021 (1 795 K€).

C.1. Risque de souscription

Le risque de souscription et de provisionnement de l'union correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Pour rappel, l'UMGP ne distribue aucun produit en propre. Le risque est donc relatif aux produits de ses mutuelles substituées.

Le SCR santé pour l'exercice 2022 est évalué à 99 K€ avec la formule standard contre 155 K€ pour l'exercice 2021. Cette évolution s'explique par la baisse sensible du volume de primes (liée à l'anticipation d'un chiffre d'affaires N+1 plus faible au 31/12/2021) et la baisse de provisions de sinistres.

Ce SCR santé est décomposé entre le SCR santé non similaire à la vie, et le SCR catastrophe. La combinaison des deux éléments conduit au résultat suivant :

(en €)	2021	2022
SCR primes et provisions	154 244	98 382
SCR catastrophe	1 735	1 385
Effet de diversification	-1 292	-1 030
SCR souscription santé	154 686	98 738

C.2. Risque de marché

Le risque de marché correspond à l'impact sur les Fonds Propres de l'Union de mouvements défavorables liés aux investissements.

Le SCR de marché est évalué à 941 K€ au 31/12/2022 contre 961 K€ au 31/12/2021.

Celui-ci est ainsi composé comme suit :

	SCR marché 2021	SCR marché 2022
SCR spread	50 267	28 856
SCR taux	15 880	16 374
SCR actions	400 151	342 877
SCR immobilier	388 125	444 375
SCR change	-	-
SCR concentration	572 100	559 366
Effet de diversification	-465 542	-450 977
SCR de marché	960 980	940 870

Une légère baisse du SCR marché est observée. Cette diminution résulte de la baisse du risque actions compensée, en partie, par l'évolution du risque immobilier.

C.2.1. Appréhension du risque de marché au sein de l'Union

Ce risque de marché peut provenir :

- D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par l'Union, en particulier immobilier et monétaire :
- D'une forte concentration d'investissement sur une même classe d'actifs.

C.2.2. Mesure du risque de marché et risques majeurs

L'Union pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration ;
- Le SCR de marché et ses sous-modules ;
- Le rendement du portefeuille ;
- La concentration du portefeuille sur un secteur, pays ou zone géographique ;
- La concentration par émetteur ;
- Le suivi de la trésorerie.

C.2.3. Maitrise du risque de marché

Le risque de marché est géré par :

- Le directeur administratif et financier (également RFC Gestion des risques);
- Le RFC Actuariat;
- Le Comité des placements.

Le Comité se tient une fois par an minimum en présence du dirigeant effectif opérationnel, du directeur administratif et financier, ainsi que des RFC actuariat et gestion des risques. Il décide de l'allocation des actifs, prend toutes mesures pour optimiser les résultats de la gestion financière et valide la gestion et le pilotage financier de la direction.

L'actuaire calcule la provision pour dépréciation durable suivant les méthodes comptables développées en annexes des comptes annuels et calcule l'éventuelle provision pour risque d'exigibilité.

Les actifs immobiliers sont expertisés tous les ans.

C.3. Risque de crédit

C.3.1. Le risque de contrepartie

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Le capital requis pour le risque de contrepartie est de 1 291 K€ (contre 1 201 K€, en 2021) et se décompose comme suit :

(en €)	2021	2022
SCR contrepartie de type 1	250 539	230 838
SCR contrepartie de type 2	1 001 365	1 108 946
Effet de diversification	-51 145	-48 650
SCR contrepartie	1 200 760	1 291 135

La hausse du SCR contrepartie s'explique par l'augmentation du prêt LUTECEA.

C.3.2. Mesure du risque de crédit et risques majeurs

L'Union pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- La notation des banques ;
- La concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs ;
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

C.3.3. Maitrise du risque de crédit et risques majeurs

Le RFC Actuariat s'assure que le risque de crédit demeure maitrisable au regard des soldes comptables débiteurs. En concertation avec la Direction Générale, il met en place les mesures de recouvrement qu'il juge nécessaire.

Le Comité d'Audit et le Responsable comptable veillent à ce que les procédures comptables soient respectées, notamment en matière de recouvrement des créances.

L'OAGC est susceptible à tout moment d'opter pour des prestataires et des établissements bancaires différents s'il estime que le risque de concentration de l'activité ou de dépôts est trop important auprès d'un même tiers.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements assurantiels. Dans le cadre de l'activité de l'Union, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

Le risque de liquidité ne fait pas l'objet d'une évaluation quantitative dans la formule standard de calcul du SCR et le risque n'est pas ou peu mesurable.

C.4.1. Appréhension du risque de liquidité au sein de l'Union

Le risque de liquidité pourrait se manifester du fait de :

- la saisonnalité (prestations à payer)
- d'éléments exceptionnels tels qu'une amende importante, un retard des appels de cotisations, etc.
- d'un retard d'encaissement
- d'erreurs de gestion de l'actif disponible au regard du passif exigible.

C.4.2. Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, la Mutuelle suit tout particulièrement :

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;

- Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures ;
- Les éléments exceptionnels tels qu'une amende importante, un retard des appels de cotisations ;
- Les liquidités des placements détenus en portefeuille.

C.4.3. Maitrise du risque de liquidité

Afin de maitriser le risque de liquidité, la direction financière s'assure de disposer d'actifs plus ou moins liquides pouvant être cédés afin de faire face à un éventuel manque de trésorerie à court ou moyen terme.

Notons par ailleurs que le risque de liquidité s'est réduit du fait de la fusion de la MCF à la SMEREP à compter du 1^{er} janvier 2022, anciennement substituée à l'UMGP, et de la substitution de la SMGP à la SMEREP à compter du 1^{er} janvier 2023, également anciennement substituée à l'UMGP. L'UMGP n'étant engagée que sur des prestations relatives à des survenance antérieures au 31 décembre 2022, le risque de liquidité est à la clôture 2022 quasi inexistant.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Le SCR opérationnel de l'Union

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs. Le SCR opérationnel est calculé par une formule linéaire dépendant des primes sur les 24 derniers mois et des provisions calculées en meilleure estimation et brute de réassurance. Il est plafonné à 30% du SCR de base. Le capital requis pour le risque opérationnel est de 19 K€ (contre 25 K€ en 2021). La baisse du SCR opérationnel s'explique par la diminution du chiffre d'affaires.

C.5.2. Appréhension du risque opérationnel au sein de l'Union

Le risque opérationnel de l'UMGP correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne, ce risque peut avoir les causes suivantes :

- Risques de non-conformité (sanctions financières liées à lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle) ;
- Risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges)
- Risque de fraude interne et externe ;
- Risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.);
- Risque de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.);
- Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux);
- Risques de réputation (dégradation de l'image de la mutuelle suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits ;

- Risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle règlementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité) ;
- Risques liés aux décisions stratégiques (décisions métiers défavorables, mauvaise mise en œuvre des décisions stratégiques, manque de réactivité vis-à-vis des évolutions règlementaires, du marché, des clients, etc.) et en particulier à l'évolution du régime étudiant.

C.5.3. Mesure du risque opérationnel et risques majeurs

L'ensemble de ces risques vient modifier la notation et l'exhaustivité des éléments des différentes cartographies de risques, lesquelles sont prises en considération par les organes décisionnels. Les risques sont par ailleurs communiqués et suivis en Comité des Risques Opérationnels qui inclut l'ensemble des responsables, les RFC et la Direction.

Les incidents présentant un impact financier, règlementaire ou de réputation importante sont remontés en Comité (a minima) et Conseil d'Administration selon la gravité de ceux-ci.

Dans la mesure du possible, la Gestion des Risques essaie de chiffrer l'impact de ces incidents.

C.5.4. Maitrise du risque opérationnel

Le risque opérationnel est suivi au fil de l'eau par les responsables de services et leurs collaborateurs par le biais de « Fiches Incidents ». Par ailleurs, annuellement, le Responsable de la Gestion des Risques s'entretient avec les responsables sur les difficultés, freins, dysfonctionnements, axes d'amélioration liés à leur service.

Le risque opérationnel est suivi grâce à la collecte des incidents et au suivi des réclamations qui font l'objet d'une revue en Comité de Production (CoPROD). L'analyse de la base incidents permet la mise à jour ade la cartographie des risques qui est soumise au vote du Conseil d'Administration une fois par an. Ce processus est sous la responsabilité de la RFC gestion des risques.

Dans le cadre de ce processus, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

Ces plans peuvent être décidés en Comité des Risques et de Conformité selon leurs enjeux et les coûts d'intervention (et notamment s'il y a besoin d'un intervenant externe).

La mise en place d'actions d'atténuation ou de contrôle se fait généralement via une revue transverse du processus remis en question. Cette appréhension permet d'atténuer un maximum de risques en intégrant de manière cohérente le processus dans l'organisation en place. Ainsi, l'Union peut tenir compte des priorités visées par Solvabilité II en termes de :

- Qualité des flux ;
- Conformité;
- Protection de la clientèle ;
- Contrôle interne et suivi.

C.6. Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifiée comme tel par l'Union susceptible d'impacter le profil de risque présenté ci-avant n'est à mentionner.

C.7. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par l'Union susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1. Actifs

D.1.1. Base générale de comptabilisation des actifs

La base générale de comptabilisation de l'actif, est conforme à la règlementation Solvabilité 2 et fondée sur l'approche suivante :

- Valeur d'échange quand le titre est disponible sur un marché actif règlementé (actions, obligations, ...)
- Si celle-ci n'est pas disponible : Valeur d'expert (notamment pour l'immobilier).

L'Union n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

D.1.2. Les placements immobiliers

Les placements immobiliers de l'UMGP se décomposent comme suit :

	Valeur de marché (en €)
Parking Prony	200 000
Pointe-à-Pitre	52 500
SCI Fortuny	-342 724
Total	-90 224

La SCI Fortuny est composée d'un bien immobilier et de dettes. L'UMGP détient 50% de cette société. La valeur de marché de l'immeuble associée à la SCI est de 3,05 M€. Le choc pris en compte dans l'immobilier s'effectue sur la valeur de marché de l'immeuble.

D.1.3. Les placements obligataires

L'UMGP détient trois obligations non notées en direct. La valeur de marché, coupons courus inclus, se présente comme suit.

	Valeur brute	Valeur de marché
UPSTONE Obligation	123 200	137 984
Compagnie de Phalsbourg	500 000	496 743
Financière immobilière Bordelaise	150 000	124 712
Total	773 200	759 439

Une provision pour dépréciations durables de 56 K€ est rattachée à ces placements.

D.1.4. Les fonds d'investissement

L'UMGP détient des parts dans deux fonds d'investissement :

- Le fonds Keystone SICAV SIF, à dominante immobilière, pour une valeur de marché de 625 K€ (contre une valeur comptable de 600 K€) ;
- Le fonds FCPI Keys Exploitation pour une valeur de marché de 96 K€ et une valeur nette comptable de 100 K€.

L'observation par transparence de ces fonds n'est pas disponible. Ils sont donc considérés comme des actions de type 2 et choqués comme tels.

D.1.5. Les participations

L'UMGP a des participations dans plusieurs entités :

- 25% des titres de la société LUTECEA depuis décembre 2018, soit 250 actions d'une valeur nominale de 10 euros (2 500 euros);
- 25% des titres de la société BOTTICELLI WEB depuis juin 2019, soit 75 parts sociales d'une valeur nominale de 50 euros (3 750 euros);
- 25% des titres de la société BOTTICELLI SERVICES depuis juin 2019, soit 75 parts sociales d'une valeur nominale de 50 euros (3 750 euros).

La valeur de marché de ces participations est de 51 K€.

D.1.6. Les autres placements

L'UMGP a accepté d'accorder un prêt, en compte courant associé de 4 424 K€ à la société de courtage LUTECEA et de 1 852 K€ à la SCI Fortuny. Ces prêts sont choqués en risque de contrepartie.

D.1.7. Les autres créances et la trésorerie

Les créances sont valorisées, selon la norme prudentielle solvabilité II, à leur valeur nette comptable, soit un montant de 1 117 K€ (contre 2 298 K€ en 2021).

Il en est de même pour la trésorerie (3 566 K€ en 2022 contre 3 765 K€ en 2021), les actifs corporels d'exploitation (63 K€ en 2022 contre 96 K€ en 2021) et pour le poste « autres actifs » concernant des charges constatées d'avance (84 K€ en 2022 contre 95 K€ en 2021).

D.1.8. Les impôts différés actifs

Les impôts différés actifs ont été calculés, pour chaque poste concerné, par application du taux de 25% à la différence entre la valeur prudentielle et la valeur fiscale du poste de bilan concerné, lorsque cette différence matérialise une perte fiscale latente. A l'inventaire 2022, le poste concerné par les impôts différés concerne les actifs incorporels et le montant des impôts différés est de 185 K€. Le détail du calcul est détaillé en partie D.3.1.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Les provisions techniques sociales

Le montant des provisions comptabilisées est de 49 K€ à l'inventaire 2022 contre 87 K€ à l'inventaire 2021.

D.2.2. Les provisions techniques prudentielles

La méthode de calcul des PSAP des comptes sociaux a été conservée pour l'établissement de la meilleure estimation pour sinistres santé. De plus, les flux futurs ont été actualisés à l'aide de la courbe des taux sans risque. Cette meilleure estimation est donc égale à 48 K€ contre une meilleure estimation égale à 87 K€ à l'inventaire 2021. L'impact de l'actualisation est de -0,6 K€.

La provision pour primes non acquises est égale à 40 K€ à l'inventaire 2022.

La meilleure estimation pour prime est nulle pour l'inventaire 2023 à la suite de la substitution de la mutuelle SMGP à la SMEREP à partir du 1^{er} janvier 2023.

D.2.3. La marge de risque

Les garanties étant annuelles, la marge pour risque a été calculée selon les dispositions de l'article 37 du règlement délégué 2015/35.

Ainsi, il a été considéré qu'un an suffisait à écouler tous les contrats en cours et, donc, que la projection du SCR sur un an seulement suffisait pour le calcul de la marge de risque, les SCR futurs étant négligeables. La marge de risque globale correspond à 6% du SCR (hors risque de marché sur fonds propres) actualisé sur un an, soit 7 K€ décomposés comme suit : Le SCR de souscription pris en compte dans le calcul de la marge de risque est estimé à 99 K€ (calcul d'un SCR tenant compte du risque de souscription santé et du risque opérationnel) actualisé à l'aide de la courbe des taux sans risque.

D.2.4. Incertitude liée à la valorisation des meilleures estimations

Dans le cadre de l'évaluation précédente, les incertitudes liées au calcul des provisions techniques sont les suivantes :

- Sur l'évaluation des provisions de sinistre : incertitude liée à la cadence d'écoulement des sinistres.

L'Union évalue chaque année les bonis malis de provisionnement des exercices précédents et observe leurs impacts sur la couverture de la solvabilité. Ceux-ci sont très faibles et ne sont pas de nature à impacter l'activité de l'Union.

- Sur l'évaluation des provisions de prime :
 - o Incertitude liée à la sinistralité future ;
 - Incertitude liée aux frais futurs

D.3. Autres passifs

D.3.1. Les impôts différés passifs

Les impôts différés passifs ont été calculés, pour chaque poste concerné, par application du taux de 25% à la différence entre la valeur prudentielle et la valeur fiscale du poste de bilan concerné, lorsque cette différence matérialise un profit fiscal latent. A l'inventaire 2022, les impôts différés passifs sont de 10 K€ et se décomposent comme suit.

(en €)	Valeur fiscale	Valeur de marché	Impôts différés
Actifs incorporels	511 829	-	127 957
Immobilisations corporelles	202 499	-27 373	57 468
Provisions techniques	88 637	94 868	1 557
Total impôts différés actif			186 984
Participations	10 000	51 661	10 415
Total impôts différés passif			10 415

Les impôts différés actifs sont supérieurs aux impôts différés passifs. Cette situation est à l'avantage de l'Union.

Toutefois, compte tenu des prévisions d'activité de l'Union, nous avons considéré par prudence que cette somme ne serait pas recouvrée dans les prochaines années et avons ainsi retenu un montant d'impôt différé actif égal à l'impôt différé passif afin d'avoir une position nette d'impôt différés nulle, et de ne pas augmenter les fonds propres SII. Les impôts différés actifs sont égaux aux impôts différés passifs soit un montant de 10 K€.

D.3.2. Les autres dettes

Les dettes sont supposées constantes entre les deux régimes pour un montant total de 1 964 K€ (contre 1 444 K€ en 2021). Ces dettes se décomposent comme suit :

- Provisions autres que les provisions techniques : 52 K€ (contre 48 K€ en 2021) ;
- Dettes nées d'opérations directes : 785 K€ (contre 375 K€ à l'inventaire 2021) ;
- Autres dettes : 1 127 K€ (contre 1 021 K€ en 2021).

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

L'Union n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la règlementation et présentées ci-dessus.

D.5. Autres informations

En tenant compte des hypothèses précitées, le bilan économique se présente comme suit.



E.Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Fonds propres actuels

La gestion des fonds propres de la mutuelle est revue chaque année par le Conseil d'Administration qui valide la couverture de marge de la mutuelle ainsi que les projections issues du processus ORSA utilisant un horizon de 5 ans. Etant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres est simplifiée.

Conformément aux l'article 87, 88 et 89 de la directive, les fonds propres se décomposent en fonds propres de base et Fonds propres auxiliaires et correspondent aux éléments suivants :

- Fonds propres de base = Excédents des actifs par rapport aux passifs + Passifs subordonnés
- Fonds propres auxiliaires = Eléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes

De plus, les éléments de fonds propres sont classés en trois niveaux (ou tiers) en fonction :

- De leur caractère d'élément de fonds propres de base ou auxiliaires
- De leur disponibilité (possibilité que l'élément soit appelé sur demande pour absorber des pertes)
- De leur subordination (le remboursement de l'élément est refusé à son détenteur, jusqu'à ce que tous les autres engagements, y compris les engagements d'assurance et de réassurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires des contrats d'assurance et de réassurance, aient été honorés).

Pour apprécier ces deux derniers critères, il faut tenir compte :

- De la durée de l'élément,
- De l'absence de :
 - o Incitation à rembourser
 - o Charges financières obligatoires
 - o Contraintes.

Ainsi les éléments de fonds propres sont classés selon la logique suivante :

	Niveau de fonds propres
Fonds propres de base + disponibilité + subordination	Niveau 1
Fonds propres de base + subordination	Niveau 2
Fonds propres auxiliaires + disponibilité + subordination	Niveau 2
Autres éléments	Niveau 3

Sous le régime Solvabilité II, les fonds propres économiques s'élèvent à 10 501 K€ (contre 10 907 K€ à l'inventaire 2021). Le fonds de dotation est classé en « Fonds initial ». Les autres fonds propres sont, quant à eux, classés dans la réserve de réconciliation et relèvent du niveau 1 non restreint. En détail, les fonds propres économiques se décomposent comme suit :

- Fonds d'établissements : 400 000 €;
- Réserves libres : 10 580 928 €;
- Résultat 2022 : 205 568 €;
- Neutralisation des actifs incorporels : -511 829 €;
- Plus-values latentes sur placements : -167 223 €;
- Évolution des provisions techniques : 604 € ;
- Evolution de la marge de risque : -6 835 €;
- Reconnaissance d'un impôt différé actif : 10 415 €;
- Reconnaissance d'un impôt différé passif : -10 415 €.

L'évolution du bilan prudentiel entre les deux derniers exercices se présente comme suit.

	2021	2022
Placements	6 174 040	7 718 255
- Immobilier	257 500	-90 225
- Actions	10 000	51 661
- Obligations d'entreprises	816 136	759 439
- Fonds d'investissement	713 132	720 990
- Prêts	4 377 273	6 276 390
Trésorerie	3 767 211	3 577 108
Autres actifs	2 489 044	1 265 534
Actif d'impôts différés	44 308	10 415
Total actif	12 474 603	12 571 313
Provisions santé	67 597	94 868
- Meilleure estimation sinistres	86 887	48 050
- Meilleure estimation primes	-30 138	39 983
- Marge de risque	10 849	6 835
Autres passifs	1 456 082	1 964 817
Passif d'impôts différés	44 308	10 415
Total passif	1 567 986	2 070 100
Actif net	10 906 617	10 501 213

L'évolution des fonds propres entre les deux exercices s'explique comme suit.

Evolution des fonds propres économiques (en €)	Inventaire 2021	Inventaire 2022
Fonds propres économiques N-1	10 651 983	10 906 617
Evolution des fonds propres comptables	129 020	205 567
Evolution des plus-values latentes sur placements	36 662	-306 963
Evolution des meilleures estimations	-8 025	-60 867
Evolution de la marge de risque	19 923	4 013
Neutralisation des actifs incorporels	-	-247 155
Evolution des autres postes	77 054	-
Fonds propres économiques N	10 906 617	10 501 213

Malgré un résultat comptable excédentaire, nous observons une baisse des fonds propres économiques. Cette évolution s'explique par l'évolution de la valeur de la SCI ainsi que par un impact plus important du passage à zéro de la valeur des actifs incorporels. La valeur comptable des actifs incorporels est de 511 K€ en 2022 contre 265 K€ en 2021.

E.1.2. Plans d'actions

La situation de l'UMGP ne nécessite pas en tant que telle la mise en œuvre d'un plan d'action. Pour plus de détail sur rapporter à la partie A.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1. Les exigences de capital

E.2.1.1. Le capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis correspond au capital économique dont a besoin une entreprise d'assurance ou de réassurance pour limiter la probabilité de ruine à un an à 0,5%. Son calcul utilise la méthode de la Valeur-en-Risque (« Value-at-Risk »), conformément à la formule standard. Toutes les pertes potentielles sur les 12 mois à venir, y compris celles qui découleraient d'une réévaluation défavorable des actifs et passifs, doivent être évaluées. Le capital de solvabilité requis doit être couvert par un montant au moins équivalent de fonds propres éligibles.

A l'inventaire 2022, le SCR de l'UMGP est égal à **1830 K€** (contre 1795 K€ en 2021) et se décompose comme suit :

	SCR 2021	SCR 2022
BSCR	1 770 137	1 810 967
SCR opérationnel	25 066	18 803
Ajustement pour impôts différés	-	-
SCR	1 795 203	1 829 770

E.2.1.2. Le minimum de capital requis (MCR)

Le minimum de capital requis se calcule par une formule linéaire dépendant des primes et de la meilleure estimation santé. Ce montant doit être compris entre 25% et 45% du SCR et est au minimum égal à 2 700 K€ (minimum absolu pour une mutuelle santé).

A l'inventaire 2022, le MCR de l'UMGP est égal à **2 700 K€** (contre 2 500 K€ en 2021) et les différents montants du MCR sont présentés dans le tableau suivant.

Eléments du MCR	MCR 2021	MCR 2022
MCR linéaire	41 937	33 596
MCR plafond (45% du SCR)	807 841	823 397
MCR plancher (25% du SCR)	448 801	457 443
MCR combiné	448 801	457 443
Minimum absolu	3 700 000	4 000 000
MCR	3 700 000	4 000 000

E.2.2. Solvabilité de l'UMGP

Pour 2022, en comparaison avec l'exercice 2021, la couverture des exigences réglementaires sont présentés ci-après.

	Inventaire 2021	Inventaire 2022
Risque de souscription santé	155	98
Risque de marché	961	940
Risque de contrepartie	1 201	1 291
Effet de diversification	-546	-519
BSCR	1 770	1 810
Risque opérationnel	25	18
Ajustement par les impôts différés	-	-
SCR	1 795	1 829
MCR	3 700	4 000
Fonds propres	10 907	10 501
Couverture du SCR	608%	574%
Couverture du MCR	295%	263%

La couverture du SCR est de 574% en 2022, en légère baisse par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par une baisse des fonds propres de l'UMGP liée à la revue de la valeur de marché de la SCI.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'UMGP n'utilise pas le sous-module risque sur actions fondé sur la durée.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'UMGP n'utilise pas de modèle interne aux fins de calculs de ses exigences en fonds propres prudentiels.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'exercice 2022, aucun manquement au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis n'a été constaté par l'Union.

E.6. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par l'Union susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

Liste des états publics annexés au présent rapport

- S.02.01.02
- S.05.01.02
- S.05.02.01
- S.17.01.02
- S.19.01.21
- S.23.01.01
- S.25.01.21
- S.28.01.02

S.02.01.02

В	ila	n	

Actifs d'impôts	s incorporelles : différés
	egime de retraite
Immobilisation	s corporelles détenues pour usage propre
Investissement indexés)	s (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte e
	iliers (autres que détenus pour usage propre)
	lans des entreprises liées, y compris participations
Actions – o	
Actions – a	
Obligations	
Obligation	
Obligation: Titres strue	s d'entreprise
Titres gara	
	de placement collectif
Produits déri	
Dépôts autre Autres inves	es que les équivalents de trésorerie
	sentation de contrats en unités de compte et indexés
Prêts et prêts h	
Avances sur	
	s hypothécaires aux particuliers
	et prêts hypothécaires avrables au titre des contrats de réassurance
	anté similaire à la non-vie
Non-vie he	
	aire à la non-vie similaire à la vie, hors santé, UC et indexés
	aire à la vie
	anté, UC et indexés
Vie UC et in	
Dépôts auprès	des cedantes d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires
	d'opérations de réassurance
Autres créance	s (hors assurance)
	s auto-détenues (directement)
Elements de lo	onds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)
	mivalents de trésorerie
Trésorerie et é	quivalents de trésorerie on mentionnés dans les postes ci-dessus
Trésorerie et é Autres actifs no	
Trésorerie et é Autres actifs no	
Trésorerie et é Autres actifs no Total de l'actif	
Trésorerie et ée Autres actifs no Total de l'actif Passifs	
Trésorerie et ée Autres actifs ne Total de l'actif Passifs Provisions tech	on mentionnés dans les postes ci-dessus
Trésorerie et ée Autres actifs ne Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions tech	on mentionnés dans les postes ci-dessus aniques non-vie
Trésorerie et ée Autres actifs ne Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions tech	on mentionnés dans les postes ci-dessus aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout
Trésorerie et ée Autres actifs ne Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions te Provisions	on mentionnés dans les postes ci-dessus aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation
Trésorerie et ée Autres actifs no Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions te Provisions Meilleure e Marge de r	on mentionnés dans les postes ci-dessus aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation
Trésorerie et éc Autres actifs na Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions Meilleure de Marge de r Provisions te	on mentionnés dans les postes ci-dessus aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque
Trésorerie et éc Autres actifs na Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions Meilleure de Marge de r Provisions te	on mentionnés dans les postes ci-dessus aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout
Trésorerie et ét Autres actifs ne Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions te Provisions Meilleure e Marge de r Provisions te Marge de r Provisions te Marge de r Provisions tech Marge de r Provisions tech Marge de r	on mentionnés dans les postes ci-dessus aniques non-vie cchniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation
Trésorerie et ét Autres actifs ne Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions tech Provisions Meilleure e Marge de r Provisions tech Meilleure e Marge de r Provisions tech Meilleure e Marge de r Provisions tech	on mentionnés dans les postes ci-dessus uniques non-vie cehniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation tisque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation tisque uniques vie (hors UC et indexés)
Trésorerie et ét Autres actifs nr Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions te Provisions Meilleure et Marge de r Provisions Meilleure et Marge de r Provisions te Provisions te Provisions te Provisions te Provisions te Provisions te Provisions te Provisions te	on mentionnés dans les postes ci-dessus aniques non-vie chniques non-vie chniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque miques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie)
Trésorerie et ét Autres actifs nr Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions te Provisions Meilleure e Marge de r Provisions Meilleure e Marge de r Provisions te Provisions te Provisions te Provisions te Provisions tech Provisions tech Provisions tech Provisions tech Provisions tech	on mentionnés dans les postes ci-dessus aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque miques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout
Trésorerie et ét Autres actifs nu Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions tech Provisions Meilleure e Provisions tech Provisions Meilleure e Provisions	on mentionnés dans les postes ci-dessus iniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque etchniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque uniques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation
Trésorerie et ét Autres actifs na Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions Meilleure Provisions te Provisions Meilleure Marge de r Provisions tech Provisions tech Provisions tech Provisions tech Marge de r Provisions tech Provisions tech Provi	on mentionnés dans les postes ci-dessus aniques non-vie cchniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque niques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation
Trésorenie et édutres actifs ne Total de l'actif ne Total de l'actif ne Total de l'actif le l'actif l'	on mentionnés dans les postes ci-dessus aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque uniques vie (hors UC et indexés) chniques vie (hors UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés)
Trésorerie et édutres actifs no Total de l'actif no Total de l'actif no Total de l'actif no Total de l'actif no Total	on mentionnés dans les postes ci-dessus aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque aniques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout
Trésorerie et ét Autres actifs nr Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions tech Provisions de l'actif Provisions tech Provisions Meilleure et Provisions Meilleure et Provisions Meilleure et Provisions tech Marge de r Provisions Meilleure et Provisions tech Marge de r	uniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque entiques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation
Trésorerie et ét Autres actifs nu Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions tech Provisions Meilleure et Provisions Meilleure et Provisions Meilleure et Provisions Meilleure et Provisions tech Provisions Meilleure et Provisions tech Provisions tech Provisions tech Provisions tech Provisions Meilleure et Provisions Meilleure et Marge de r Provisions tech Provisions Meilleure et Marge de r Provisions tech Provisions	aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque techniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque techniques calculées comme un tout estimation isque uniques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout
Trésorerie et ét Autres actifs ne Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions tech Provisions Meilleure e Provisions tech	aniques non-vie cchniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques calculées comme un tout estimation isque niques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques sie (hors santé, UC et indexés) techniques un tout estimation
Trésorenie et édutres actifs ne Total de l'actif ne Total de l'actif ne Total de l'actif ne Total de l'actif l'actif ne Total de l'actif ne Total	on mentionnés dans les postes ci-dessus aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque niques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque miques UC et indexés techniques calculées comme un tout
Trésorerie et édutres actifs ne Total de l'actif no Total de l'actif no Total de l'actif de l'actif l'actif no	aniques non-vie chniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque uniques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque uniques vie (hors uC et indexés) chniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque iniques uC et indexés techniques calculées comme un tout estimation isque iniques uC et indexés techniques calculées comme un tout estimation
Trésorerie et édutres actifs na Total de l'actif na Total de l'actif na Total de l'actif na Total de l'actif na Total de l'Actif na Total na Tot	uniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques calculées comme un tout estimation isque inques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque inques vie (hors UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque inques vie (hors santé, UC et indexés) techniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque inques uC et indexés techniques calculées comme un tout estimation isque
Trésorerie et ét Autres actifs nu Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions Meilleure et Provisions Meilleure et Provisions tech Provisions tech Provisions tech Provisions tech Provisions tech Provisions Meilleure et Marge de r Provisions Meilleure et Marge de r Provisions tech Provisions Meilleure et Marge de r Provisions tech Provisions Meilleure et Marge de r Prassifs éventue	uniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques santé (similaire à la non-vie) techniques santé (similaire à la vie) techniques vie (hors UC et indexés) chniques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques UC et indexés techniques UC et indexés techniques UC et indexés techniques uch et indexés techniques uch et indexés techniques uch et indexés
Trésorerie et ét Autres actifs nu Total de l'actif Passifs Provisions tech Provisions Meilleure Marge de r Provisions Meilleure Marge de r Provisions Meilleure Marge de r Provisions Meilleure Provisions Marge de r Provisions Marge de r Provisions Marge de r Provisions Marge de r Provisions Marge de r Provisions Marge de r Provisions Marge de r Provisions Marge de r Provisions Marge de r Provisions Marge de r Provisions Marge de r Provisions Marge de r Provisions Marge de r Marge de r	aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isique chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isique chniques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isique chniques calculées comme un tout estimation isique chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isique uniques UC et indexés techniques calculées comme un tout estimation isique sique sique sels les esque les provisions techniques
Trésorenie et édutres actifs ne Total de l'actif ne Total de l'actif ne Total de l'actif ne Total de l'actif l'actif ne Total de l'actif ne Total de l'actif ne Total de l'actif ne Total de l'actif ne Total ne T	aniques non-vie chniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque niques vie (hors UC et indexés) techniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque aniques UC et indexés techniques calculées comme un tout estimation isque estimation
Trésorerie et édutres actifs ne Total de l'actif et l'a	aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques santé (similaire à la non-vie) techniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque ninques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque inques UC et indexés techniques calculées comme un tout estimation isque ses que les provisions techniques r retraite sissureurs
Trésorerie et ét Autres actifs nu Total de l'actif l'Autres actifs nu Total de l'actif l'Autres actifs nu Frovisions tech Provisions tech Provisions tech Provisions de l'Autres de l'Autr	uniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation risque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation risque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation risque nniques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation risque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation risque sisque els es que les provisions techniques r r etraite sisque sis différés
Passifs Provisions tech Provisions pour Dicpford tech Provisions dicpford tech Provisions pour Dicpford tech Provisions pour Dicpford tech Provisions pour Dicpford tech Provisions pour Dicpford tech Provisions tech Provision	aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques santé (similaire à la non-vie) techniques calculées comme un tout estimation isque miques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque estimation isque estimation isque els es que les provisions techniques r retraite susureurs soldiférés is
Trésorerie et ét Autres actifs nu Total de l'actif nu Total de l'actif l'Autres actifs nu Total de l'actif l'Autres actifs nu Total de l'actif l'Autres actifs nu tendre l'Aut	aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques calculées comme un tout estimation isque chniques calculées comme un tout estimation isque niques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors UC et indexés) chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque sique niques UC et indexés techniques calculées comme un tout estimation isque sique sique sique els es que les provisions techniques r retraite ussureurs s différés is des établissements de crédit
Trésorerie et ét Autres actifs ne Total de l'actif et l	aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques santé (similaire à la non-vie) techniques santé (similaire à la non-vie) techniques santé (similaire à la vie) techniques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque uniques UC et indexés techniques calculées comme un tout estimation isque eniques UC et indexés techniques calculées comme un tout estimation isque eniques UC et indexés techniques calculées comme un tout estimation isque sels es que les provisions techniques r retraite ssurecurs s différés is des établissements de crédit res autres que celles envers les établissements de crédit
Trésorerie et ét Autres actifs nu Total de l'actif l'Autres actifs nu Total de l'actif l'Autres actifs nu Total de l'actif l'Autres actifs nu Autres de l'Autres actifs nu Autres de l'Autres actifs nu l'Autres de l'Autres d	aniques non-vie chniques non-vie (hors santé) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques calculées comme un tout estimation isque chniques calculées comme un tout estimation isque niques vie (hors UC et indexés) chniques santé (similaire à la vie) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors UC et indexés) chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque chniques vie (hors santé, UC et indexés) techniques calculées comme un tout estimation isque sique niques UC et indexés techniques calculées comme un tout estimation isque sique sique sique els es que les provisions techniques r retraite ussureurs s différés is des établissements de crédit

	Valeur Solvabi II
	C0010
R0030	
R0040 R0050	10 415.25
R0060	-27 373.55
R0070	1 532 090.28
R0080	0.00
R0090	0.00
R0100 R0110	0.00
R0120	0.00
R0130	759 439.40
R0140	0.00
R0150 R0160	759 439.40 0.00
R0170	0.00
R0180	720 989.88
R0190 R0200	0.00
R0210	0.00
R0220	
R0230	6 276 389.70
R0240 R0250	0.00 6 276 389.70
R0260	0.00
R0270	0.00
R0280	0.00
R0290 R0300	0.00
R0310	0.00
R0320	0.00
R0330	0.00
R0340 R0350	
R0360	0.00
R0370	0.00
R0380 R0390	1 116 584.62
R0390 R0400	
R0410	3 577 107.87
R0420	86 098.49
R0500	12 571 312.67
	Valeur Solvabilité I
	C0010
R0510	94 868.14
R0520	
R0530	
R0540	
R0550	01.00011
R0560	94 868.14
R0570	00.022.7/
R0580	88 032.76 6 835.38
R0590	
R0600 R0610	0.00
R0620	
R0630	0.00
R0640	0.00
R0650	0.00
R0660	
R0670	0.00
R0680	0.00
R0690	
	1
R0700	
R0700	
R0700 R0710	
R0700 R0710 R0720	51 853.00
R0700 R0710 R0720 R0740	0.00
R0700 R0710 R0720 R0740 R0750 R0760 R0770	0.00
R0700 R0710 R0720 R0740 R0750 R0760 R0770 R0780	0.00
R0700 R0710 R0720 R0740 R0750 R0760 R0770 R0780	0.00 0.00 10 415.25
R0700 R0710 R0720 R0740 R0750 R0760 R0770 R0780 R0790 R0800	0.00 0.00 10 415.25 0.00
R0700 R0710 R0720 R0740 R0750 R0760 R0770 R0780 R0790 R0800 R0810	0.00 0.00 10 415.25 0.00 0.00
R0700 R0710 R0720 R0740 R0750 R0760 R0770 R0780 R0790 R0800 R0810 R0820	0.00 0.00 10 415.25 0.00 0.00 784 927.03
R0700 R0710 R0720 R0740 R0750 R0760 R0770 R0780 R0790 R0800 R0810 R0820 R0830	0.00 0.00 10 415.25 0.00 0.00 784 927.03 0.00
R0700 R0710 R0720 R0740 R0750 R0760 R0770 R0780 R0890 R0810 R0820 R0830 R0840	0.00 0.00 10 415.25 0.00 0.00 784 927.03 0.00 1 127 879.52
R0700 R0710 R0720 R0740 R0750 R0760 R0770 R0780 R0890 R0810 R0820 R0830 R0840 R0850	0.00 0.00 10 415.25 0.00 0.00 784 927.03 0.00
R0700 R0710 R0720 R0740 R0750 R0760 R0770 R0780 R0790 R0800 R0810 R0820 R0830 R0840 R0850 R0860	0.00 0.00 10 415.25 0.00 0.00 784 927.03 0.00 1 127 879.52 0.00
R0700 R0710 R0720 R0720 R0740 R0750 R0760 R0770 R0780 R0890 R0810 R0820 R0830 R0840 R0850	0.00 0.00 10 415.25 0.00 0.00 784 927.03 0.00 1 127 879.52 0.00 0.00

Autres dettes (hors assurance) Passifs subordonnés

Excédent d'actif sur passif

Total du passif

Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base Passifs subordonnées inclus dans les fonds propres de base Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Annex 1 S.05.01.02 Primes, sinistres et dénenses nar lione d'acri

Final Procession Final Proce					Ligne d'acti	rité pour engagem.	ents d'assurance et	t de réassurance no.	Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)	cte et réassurance pr	oportionelle accep	née)			.8	Ligne d'activité pour: xassurance non proportionnelle	Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée		
Mail Company		Assurance			ance Ass ation des respon: 'eurs aut			Assurance aritime, aérienne e et transport	Assurance incendie t autres domnages re aux biens		Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé		Assurance martime, aérienne et transport	Biens	Total
Note Comparison Compariso		8				C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Note 1,000	Primes émises																		
Progressionally according to M. 1000 (100)	Brut - assurance directe	L					-								\bigvee	$\langle \rangle$	\langle	\langle	635 283.81
Field Fiel	Brut - Réass urance proportionnelle acceptée														\	\setminus		\ \	0.00
REMAIN SECRETATION COLUMN COLUM	Brut - Réass urance non proportionnelle acceptée	R0130	\bigvee_{V}	\ \/	/\ V	/\ \ \	V	V	V	V		\langle	\backslash	\setminus					
READ CAST-213 CAST-214 CA	Part des réassureurs																		0.00
EXEM RAZDA 0.00 <t< td=""><td>Net</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>635 283.81</td></t<>	Net																		635 283.81
Part	Primes acquises																		
Proprietinable Recyptice RREAD 0.00	Brut - assurance directe														\bigvee	\setminus	\setminus	\setminus	626 777.13
READ Contractive REQUE	Brut - Réass urance proportionnelle acceptée														V	$\langle \rangle$	\langle	$\langle \rangle$	0.00
RROW 20,00 0.00	Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	X V	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	/\ V	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee		\setminus	\setminus	\setminus					
Cutto RRM Cay 777.13 Cutto C	Part des réassureurs																		0.00
READING 227 57.49 0.00	Net																		626 777.13
RRMD 20754.90 0.000 0.	Charge des sinistres																		
reproprietanciale acceptive receptive RRABA 0.00 0.00 CORD 0.0	Brut - assurance directe														\bigvee	\setminus	\setminus	M	227 373.49
represidentible sceptific RRMM CALL															\setminus	$\langle \rangle$	\setminus	\langle	0.00
RR040 20.00 0.00 Carroll RR040 Carroll Carro		R0330	V	\ \/	$\langle \rangle$	/\ V	V		\setminus		\langle	\setminus	\langle	\setminus					
Provisions techniques Right 2275749 0.00 Cot	Part des réassureurs																		0.00
Provision techniques (RNAM) 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.	Net																		227 373.49
EVENT 0.00 <t< td=""><td>Variation des autres provisions techniques</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>	Variation des autres provisions techniques																		
Transfer RRAD	Brut - assurance directe														$\langle \rangle$	\langle	\langle	\langle	0.00
RMAI LOAD LOAD <th< td=""><td>Brut - Réassurance proportionnelle acceptée</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>$\langle \rangle$</td><td>\setminus</td><td>\langle</td><td>\setminus</td><td>0.00</td></th<>	Brut - Réassurance proportionnelle acceptée														$\langle \rangle$	\setminus	\langle	\setminus	0.00
RR440 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	Brut - Réass urance non proportionnelle acceptée	R0430	V	\ \/	\bigvee	\ \ \	V	V		\bigvee	$\langle \rangle$		\mathbb{N}	\setminus					
RR60 0.00	Part des réassureurs																		0.00
RR66 20.5 %1.50 0.00	Net																		0.00
K1200	Dépenses engagées																		263 581.50
RISON CONTROL OF THE PROPERTY	Autres dépenses	R1200	\bigvee	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\setminus	\langle	\langle	\bigvee	$\langle \rangle$	\setminus	\setminus	0.00
	Total des dépenses	R1300	V	\ \/	$\langle \rangle$	/\ V	V				\langle	\setminus	\setminus	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	\langle	\langle	\setminus	263 581.50

			Ligne	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie	agements d'assurar	ice vie		Engagements de	Engagements de réassurance vie	Total
		Assumnce maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres as surances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes decoulant des contrats d'assumene non-vie et liées aux ergagements d'assurance autres que les ergagements	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410				000	000				000
Part des réassureurs	R1420				000	000				000
Net	R1500				000	000				00'0
Primes acquises										
Brut	R1510				000	000				00'0
Part des réassureurs	R1520				0000	000				000
Net	R1600				00'0	000				000
Charge des sinistres										
Brut	R1610				000	000				000
Part des réassureurs	R1620				000	000				000
Net	R1700				000	000				000
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710				000	000				000
Part des réassureurs	R1720				000	000				000
Vet	R1800				000	000				000
Dépenses engagées	R1900				00'0	000				000
Autres dépenses	R2500		$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	M	$\langle \rangle$	\langle	000
Fotal des dépenses	R2600	\ \ \	\ \ \					\backslash	\ /	000

Annex I S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays

			5 princi	paux pay	s (par mo	ontant de	primes	Total 5
		Pays d'origine		br	utes émis	es)		principaux pays
				- engage	ements er	non-vie		et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010	M						>>
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	635 283.81						635 283.81
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0.00						0.00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0.00						0.00
Part des réassureurs	R0140	0.00						0.00
Net	R0200	635 283.81						635 283.81
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	626 777.13						626 777.13
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0.00						0.00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0.00						0.00
Part des réassureurs	R0240	0.00						0.00
Net	R0300	626 777.13						626 777.13
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	227 373.49						227 373.49
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0.00						0.00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0.00						0.00
Part des réassureurs	R0340	0.00						0.00
Net	R0400	227 373.49						227 373.49
Variation des autres provisions techniques								_
Brut – assurance directe	R0410	0.00						0.00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0.00						0.00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0.00						0.00
Part des réassureurs	R0440	0.00						0.00
Net	R0500	0.00						0.00
Dépenses engagées	R0550	263 581.50						263 581.50
Autres dépenses	R1200	$\bigg\rangle$	> <	$>\!\!<$	> <	$>\!\!<$	> <	0.00
Total des dépenses	R1300	\rightarrow	><	> <	><	> <	><	263 581.50

		Pays d'origine	5 princi		rs (par mo utes émis agements	es)	primes	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400	>>						$>\!\!<$
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

Annex I S.17.01.02

	L					Accessor	month of alcon	Accommon of transfer or monomore as a few seconds of the second of the s	oyacooo					70		70		
	L					Transmin a	TANK OF TOWNSON	, and an annual of	200					INCRES	mance mon prop	outomiene acceptee	T	
		Assurance des	Assurance de	Assumuce		Autre assurance		Assurance incendie et autres	_	Assurance crédit	Assurance de		Pertes nécuniaires	éassurance santé Ré.	éassurance santé h	Réassurance santé Réassurance santé Réassurance santé Réassurance santé		Lotal
		frais médicaux	protection du	Gindemnisation		des véhicules à maritime, aérienne				et cautionnement	protection	Assistance					_	non-vie
			revenu	des travailleurs	civile automobile	moteur	ı.	_	civile generale		inegadie			elle	elle	proportionnelle proportionnelle		
	Ш	C0020	C0030	C0040	C0020	0900O	C0070	C0080	C0000	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160 C0170		C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules																		
	DOOGO		_		_								_	_	_		_	
tie, correspondant aux provisions	Kunzu		_		_								_	_	_		_	
techniques calculées comme un tout																		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure		\backslash	X		\ /	\ \ \	\ \ \	\ \ \	\backslash	\ /	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	\ \ \	\ \ \	\backslash	/ \ \	<u>/</u>	\setminus
estimation et de la marge de risque														1				
Meilleure estimation		\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	$\langle \rangle$	\ V	V
Provisions pour primes		\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee		\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee		\bigvee	\bigvee	/\ V	V
	0.000	1000000	90.00														-	10000
Bait	KUUOU	39 9833.04	oro														·	39 9833.04
Thosa also meanstrains and commental on an idea of a software chair and an experience of the mighting to	<u>1</u>																	
Sil	9	000	000															000
pres ajustement pour pertes	K0140	0000	0000															0.00
	1																	
des provisions pour primes	R0150	39 983,04	000														30	39 983,04
sions pour sinistres		\langle	\langle	\langle		\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\langle	\ \	V
	R0160	48 049.72	000							1	1						84	48 049.72
rles			_															
près ajustement pour pertes	R0240	0000	0000															00.00
sions pour sinistres	R0250	48 049.72	000														48	48 049.72
	R0260	88 032.76	000														88	88 032.76
timation – net	R0270	88 032.76	0000														88	88 032.76
	R0280	6 835.38	000														9	6 835.38
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	1	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\langle	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	$\langle \rangle$	\bigvee	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	\bigvee	$\langle \rangle$	/\ V	\bigvee
s calculées comme un tout	R0290																	
ion	R0300		_[1	1	1					1				
Marge de risque	R0310													_				
				~	Assurance directe et reassurance proportionnelle acceptée	eassurance propor	tionnelle accepted	- 1			Assurance directe	Assurance directe et réassurance proportionnelle	oportionnelle	Keass	urance non prop.	Reassurance non proportionnelle acceptée		
			Assurance de	Assurance	Assurance de	Autre assurance	Assurance	Assurance	Assurance de		Assurance de			Réassurance santé	Réassurance	Réassurance Réassurance		Total
	_	Assurance des	protection du	dindemnisation			e c	incendie et autres		Assurance crédit	notection	Assistance	ires			.0		engagements en
		frais médicaux	revenu	des travailleurs	40	moteur		dommages aux		et cautionnement	juridique		diverses	nelle		et transport non proportionnelle		non-vie
	1	00000	0,000	0,000	0.000	0,000	0.0000	Coopo	00000	00400	00440	00400	0000	00440	0.000	propoutomene Corco	1	00100
F	1	C0020	COOO	COUGHO	C00050	COUGO	COOLO	COUGO	COUNT	COTO	COLIO	COLZO	Conso	COLFO	COLSO	1	1	00100
Frovisions techniques = 1 ora	00000	1100010	000														\ 	04 020 14
	KU320	74 808.14	000						Ì	Ì	1						ţ	+ 905.14
Montants recouvrables au titre de la reassurance/ des vencules de rintention ar de la reassurance finite année aine terment cour courae evolvables - B0330	B0330	000	000															000
pour défaut de la contrepartie – total		0000																0.00
tants recouvrables au titre de la		04 959 14	0000														-	04 868 14

Somme des (cumulés) C0180 922 009.92 328 919.43 292 024.71 216 827.72 83 254.08 14.81 969.17 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 Pour l'année en actualisées) C0360 Fin d'année 216 827.72 246 219.44 (données 41 161.68 19 558.67 4 228.77 9 749.48 36 932.91 C0170 43.00 40.57 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 R0100 R0160 R0170 R0180 R0190 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240 R0250 R0100 R0160 R0170 R0180 R0190 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240 R0250 Total R0260 Total R0260 10 & + C0110 10 & + C0300 C0290 C0100 0.00 6 6 C0090 C0280 0.00 0.00 œ C0080 C0270 0.00 0.00 0.00 1 C0260 C0070 0.00 0.00 0.00 0.00 Année de développement Année de développement C0250 C0060 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 C0050 C0240 43.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées C0040 C0230 40.57 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 14.81 0.00 0.00 0.00 3 C0030 926.17 3 853.52 9 749.48 C0220 180.31 0.00 0.00 0.00 0.00 9.10 0.00 0.00 0.00 7 79 359.99 59 133.14 4 228.77 15 206.68 4 675.80 19 558.67 C0020 C0210 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 272 466.04 59 217.64 216 827.72 C0010 260 036.81 49 827.32 36 932.91 C0200 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0 (valeur absolue) R0230 R0240 R0170 R0180 R0230 R0250Année R0170 $\mathbf{R}0180$ R0200R0210 Année $\mathbf{R}0160$ R0190 $\mathbf{R}0200$ $\mathbf{R}0210$ R0220R0240 R0100 R0220 $\mathbf{R}0100$ R0160 R0190 récédentes Š

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

2019

Z0010

nnée de souscription

Année d'accident /

Total Activité en non-vie

Sinistres en non-vie

8.19.01.21

Annex I

Annex I S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non	Niveau 1 –	Niveau 2	Niveau 3
			restreint	restreint		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à						
1'article 68 du règlement délégué 2015/35		/				
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010			$>\!\!<$		$>\!\!<$
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030			\mathbb{N}		\mathbb{N}
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type	R0040	400 000.00	400 000.00	$>\!\!<$		$>\!\!<$
Comptes mutualistes subordonnés	R0050		$>\!<$			
Fonds excédentaires	R0070			\sim	\sim	\sim
Actions de préférence	R0090		\gg			
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110		\sim			
Réserve de réconciliation	R0130 R0140	10 101 212.77 0.00	10 101 212.77		_>_	_><
Passifs subordonnés	R0140	0.00	>			
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent	K0100					
pas les critères de fonds propres de Solvabilité II		\sim	\sim	\sim	\sim	\sim
			$<\!\!\!-\!\!\!\!-\!\!\!\!-$	< - >	< - >	$<\!\!\!-\!\!\!\!-\!\!\!\!>$
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220		\sim	\sim	\sim	\sim
Déductions				$\overline{}$	$\overline{}$	$\overline{}$
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					>
Total fonds propres de base après déductions	R0290	10 501 212.77	10 501 212.77			
Fonds propres auxiliaires		>	>	\sim	\sim	
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300		\sim	\sim		\sim
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur	R0310					$\overline{}$
demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320		> <	\sim		
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330		\mathbb{N}	\langle		
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340		$>\!\!<$	\sim		$>\!\!<$
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350		$\geq \leq$	\gg		
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360		$\geq \leq$	$\geq \leq$		> <
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370		>	>		
Autres fonds propres auxiliaires	R0390		>	\sim		
Total fonds propres auxiliaires	R0400		>	>		
Fonds propres éligibles et disponibles	R0500	10 501 212.77	10 501 212.77			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	10 501 212.77	10 501 212.77			
Total des fonds propres digibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	10 501 212.77	10 501 212.77		0.00	
Total des fonds propres eligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0550	10 501 212.77	10 501 212.77		0.00	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 829 770.15	>			>
Minimum de capital requis	R0600	4 000 000.00		> <	> <	> <
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	573.91%	> <	> <	> <	> <
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	262.53%	\sim	\mathbb{N}	\mathbb{N}	\sim
		C0060	I			
Réserve de réconciliation			i			
Excédent d'actif sur passif	R0700	10 501 212.77	1			
•		10 301 212.77	4			
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		1			
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		1			
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	400 000.00				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Réserve de réconciliation	R0760	10 101 212.77	1			
Bénéfices attendus			1			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0.00	1			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	39 983.04	†			
			+			
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	39 983.04	1			

Annex I S.25.01.21 Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	940 869.92		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 291 134.70		
Risque de souscription en vie	R0030	0.00		
Risque de souscription en santé	R0040	98 737.94		
Risque de souscription en non-vie	R0050			
Diversification	R0060	-519 775.73		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 810 966.84		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	18 803.31		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0.00		
Capital requis pour les activités exercées conformément à				

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	18 803.31
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0.00
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 829 770.15
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	1 829 770.15
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Annex I

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat MCR(NL,NL)

	C0010
R0010	33 596.06

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente Assurance assistance et reassurance proportionnelle y afférente Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente Réassurance santé non proportionnelle Réassurance accidents non proportionnelle Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle Réassurance domnages non proportionnelle

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	Resultat MCR(L, NL)
	C0040
R0200	

Dámiles MCD/LNIL)

	Meilleure estimation et	Montant total du
	PT calculées comme	capital sous risque net
	un tout, nettes (de la	(de la réassurance/
	réassurance / des	des véhicules de
	véhicules de titrisation)	titrisation)
	C0050	C00/0
	C0050	C0060
R0210	C0050	C0060
R0210 R0220	Cooso	C0060
	C0050	C0060
R0220	C0050	C0000

Meilleure estimation et PT calculées comme

un tout, nettes (de la

réassurance / des

réhicules de titrisation C0020

88 032.76

0.00

R0030

R0040 R0050 R0060

R0080 R0090 R0100

R0110 R0120

R0130 R0150 R0170 Primes émises au ours des 12 derniers

mois, nettes (de la

réassurance)

C0030

0.00

Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

Calcul du MCR global

MCR linéaire Capital de solvabilité requis Plafond du MCR Plancher du MCR MCR combiné Seuil plancher absolu du MCR

Minimum de capital requis

C0070
33 596.06
1 829 770.15
823 396.57
457 442.54
457 442.54
4 000 000.00
4 000 000.00